CONSEIL FÉDÉRAL DU QUÉBEC
QUEBEC FEDERAL COUNCIL

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS : INSTAURER UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE POUR LES CITOYENS

Document de réflexion
pour un cadre d'intervention interministériel
sur le développement durable des collectivités au Québec

Table interministérielle sur le
développement durable des collectivités

du Groupe interministériel sur le développement durable

Édition avril 2005 pour diffusion au Conseil fédéral du Québec et à ses comités partenaires

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
Environnement Canada (2005)

Papier : En154-31/3-2005F
0-662-74837-9

CD-ROM : En154-31/3-2005F-MRC
0-662-74838-7

PDF : En154-31/3-2005F-PDF
0-662-74839-5

HTML : En154-31/3-2005F-HTML
0-662-74840-9

Cette publication est également disponible sur le site Intranet du Conseil fédéral du Québec

SOMMAIRE

Lors de sa retraite de septembre 2000, le Conseil fédéral du Québec (CFQ) a fait du développement durable des collectivités (DDC) l'une de ses priorités pour les trois années suivantes. C'est dans ce contexte qu'un groupe ad hoc interministériel sur le développement durable des collectivités a été formé et mandaté pour étudier le sujet. Ce groupe était composé de représentants de ministères intéressés par la question et, plus largement, par le développement durable lui-même.

En mettant l'accent sur le DDC, les divers ministères visent surtout l'adoption d'une meilleure façon de travailler et la participation des citoyens à la prise de décisions concernant le développement durable, ce qui aura une incidence à beaucoup plus long terme sur la qualité de vie des collectivités.

C'est dans cette optique que le groupe ad hoc a soumis une proposition comportant trois volets : l'analyse du concept de DDC visant l'adoption d'une vision commune de ce concept, la description des mesures déjà prises par le gouvernement fédéral et pouvant contribuer au DDC ainsi que, enfin, des suggestions de mesures à prendre pour élaborer un cadre d'intervention régional. Axée sur le DDC, la proposition du groupe prévoit un ou plusieurs projets pilotes, qui seront ultérieurement intégrés à l'approche du CFQ en matière de développement durable.

Notes pour la diffusion de ce document (avril 2005)

- Le groupe ad hoc qui a signé ce document en 2002 est depuis devenu la Table interministérielle sur le développement durable des collectivités, une des tables sectorielles du Groupe interministériel fédéral sur le développement durable (GIFDD).

- Élaboré en 2002, ce document pourrait comporter des décalages, notamment par rapport à la structure gouvernementale actuelle, aux programmes et stratégies en place ou aux organismes cités. Ces possibles décalages ne compromettent toutefois pas les principaux éléments du cadre de réflexion.

- Depuis la formulation de propositions en 2002 (voir la conclusion aux pages 18 et 19, paragr. 3 à 6), un outil d'analyse pour les projets de DDC ainsi qu'un guide d'utilisation ont été produits et expérimentés par plusieurs agences et ministères fédéraux au Québec. La diffusion du cadre d'intervention, de l'outil et du guide fait partie du plan d'action de la Table interministérielle sur le développement durable des collectivités, pour laquelle la sensibilisation des agences et ministères fédéraux au DDC est une priorité.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce document de réflexion n'aurait pas été possible sans la précieuse contribution de nombreux intervenants, dont les membres du groupe ad hoc interministériel sur le développement durable des collectivités :

Mimi Breton, présidente, Comité sur les politiques, Environnement Canada
Lorraine Gagnon, Affaires indiennes et du Nord
Clément Dugas, Comité de concertation des communications
Jean Lantier, Comité sur les politiques, Conseil fédéral du Québec
Louise Dufour, Ressources humaines et Développement des compétences
Chantal Jeanotte, Ressources humaines et Développement des compétences
Hélène Lapointe, Ressources humaines et Développement des compétences
Armine Tchakmakchian, Développement économique Canada
Yolaine St-Jacques, Environnement Canada
Denis Veillette, Parcs Canada
Esther Côté, Partenariat rural canadien
Monique Martin, Partenariat rural canadien
George MacDonald, Patrimoine canadien
Francine Dufour, Pêches et Océans Canada
Penny Hare, Pêches et Océans Canada
Chantal Thiboutot, Pêches et Océans Canada
Gilles Chantal, Ressources naturelles Canada
Monique Bélanger, Santé Canada
Marie-Josée Denis, Santé Canada
Daniel Dubé, Transports Canada
Georges Mezzetta, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Des représentants d'organisations œuvrant auprès des collectivités dans divers domaines nous ont fait profiter de leur expérience. Nous les remercions de leur collaboration. Il s'agit de :

La Région laboratoire du développement durable (maintenant Centre québécois du développement durable)
La Société de développement environnemental de Rosemont
Le Réseau québécois de Villes et Villages en santé
Le MAIN, à propos d'initiatives des Premières Nations
Le Partenariat rural canadien – Équipe rurale du Québec
Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent
Le Programme des forêts modèles du Canada
Le Réseau des sociétés d'aide au développement des collectivités
Le Programme pour l'enfance de Santé Canada

Finalement, les personnes suivantes ont également collaboré à la rédaction du rapport :
Isabelle Poitras et Patricia Houle, Environnement Canada
Ginette Grenier, Comité sur les politiques, Conseil fédéral du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION

Contexte et mandat 7

1 CADRE D'INTERVENTION FÉDÉRAL

Vision du développement durable des collectivités 8

Conditions de succès des collectivités qui visent le développement durable 8

Importance du développement durable des collectivités 9

Enjeux associés à une approche interministérielle du développement durable des collectivités 9

Modèles de gouvernance 11

Modèle *offre coordonnée* 11

Modèle *programme intégré* 12

Modèle *interaction intégrée et développement des capacités (habilitation)* 13

Indicateurs de performance du développement durable des collectivités 14

2 RÉALISATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

Priorités du gouvernement fédéral 15

Stratégie nationale en matière de développement durable 16

Engagements des ministères et organismes fédéraux en matière de développement durable des collectivités 17

Bilan des programmes gouvernementaux 17

3 SUGGESTIONS DE MESURES À PRENDRE DANS L'OPTIQUE D'UN CADRE D'INTERVENTION RÉGIONAL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS AU QUÉBEC

Possibilités d'interventions du gouvernement fédéral 19

Suggestions de mesures à prendre 21

CONCLUSION 23

LISTE DES ANNEXES

Page

Annexe 1 Consultation d'intervenants œuvrant dans les collectivités 25

Annexe 2 Indicateurs reliés au développement durable des collectivités 29

Annexe 3 Engagements des organismes fédéraux en matière de développement durable 31

Annexe 4 Aperçu de ce qui se fait dans les autres régions du Canada 34

Annexe 5 Exemples d'initiatives, en cours ou passées, visant les collectivités 36

Annexe 6 Initiatives fédérales visant les collectivités du Québec 40

Annexe 7 Initiatives du gouvernement du Québec en développement durable des collectivités 49

Annexe 8 Ébauche de grille d'analyse de projets/programmes 50

106-02970/

INTRODUCTION

Le présent document vise à présenter la réflexion du groupe interministériel ad hoc sur le développement durable des collectivités du comité du CFQ sur les politiques relatives au développement durable des collectivités (DDC) et à proposer un cadre d'intervention fédéral dans ce domaine.

Contexte et mandat

Depuis 1999, différents intervenants se sont intéressés au développement durable. Au niveau national, un groupe de travail interministériel a été mis sur pied afin d'élaborer un cadre de politique sur la durabilité des collectivités, sujet ayant été identifié comme thème horizontal du développement durable à l'occasion de la revue des stratégies ministérielles concernant le développement durable. Ce groupe travaille étroitement avec le Réseau interministériel pour les stratégies de développement durable (RISDD).

Le GIFDD du CFQ avait déjà fait une série de recommandations dont plusieurs éléments étaient liés au DDC. Au printemps 2000, le Comité sur les politiques a mis sur pied le groupe ad hoc interministériel sur le développement durable des collectivités composé de représentants de ministères intéressés au développement durable. Ce groupe de travail a été chargé d'approfondir la question.

Lors de sa séance de réflexion de septembre 2000, le CFQ a inscrit le développement durable des collectivités parmi ses priorités pour les trois années suivantes. C'est dans ce contexte que le Comité sur les politiques a été officiellement mandaté pour se pencher sur le sujet. Il devait explorer et approfondir le DDC dans un contexte de travail horizontal et d'influence sur les politiques nationales. Le mandat du groupe ad hoc du Comité sur les politiques était de :

- contribuer à l'élaboration d'un cadre de politique nationale sur le développement durable des collectivités ;
- définir un cadre d'intervention fédéral visant le DDC au Québec ;
- faire des essais par la mise en œuvre d'un ou de plusieurs projets pilotes ;
- faire rapport sur les expériences pilotes.

Ces démarches cadraient avec le discours du Trône d'octobre 1999, qui faisait allusion à des collectivités plus fortes dans une économie dynamique et un environnement sain, ce qui a été repris dans le discours du Trône de janvier 2001 : « Un environnement sain est essentiel pour assurer une économie durable et garantir notre qualité de vie ».

CADRE D'INTERVENTION FÉDÉRAL

Afin de maximiser les résultats en matière de DDC, il est important que les ministères travaillent en collaboration et qu'ils mettent à contribution les collectivités pour la prise de décisions relatives à des initiatives dont elles pourraient bénéficier et, ultimement, pour l'élaboration des politiques. Pour ce faire, un cadre d'intervention fédéral doit être élaboré avec les ministères, afin d'assurer l'harmonisation des différentes interventions en matière de développement durable, et mis en œuvre par ces derniers.

Vision du développement durable des collectivités

Le gouvernement fédéral ne peut assumer seul le développement durable des collectivités, car ces dernières doivent être responsables de leur propre développement. Ainsi, la vision du DDC qui sera adoptée devra non seulement prévoir la participation des collectivités mais aussi faire de ces dernières des acteurs centraux.

Une collectivité durable participe activement à modeler son présent et son avenir pour une meilleure qualité de vie des générations actuelles et futures, en poursuivant une vision commune et intégrée des dimensions culturelle, économique, environnementale et sociale.

Compte tenu du rôle des collectivités, il devient important de les définir, bien que toute tentative de définition de « collectivité » suscite des débats alimentés par la vision propre à chaque ministère ou programme. La définition retenue dans le contexte du DDC est la suivante :

Un groupe de citoyens à l'intérieur d'une zone géographique (ville, municipalité, comté, secteur, localité, communauté autochtone, etc.), ce qui comprend les communautés d'intérêt incluses dans ces limites (communauté anglophone de la Basse-Côte-Nord, Autochtones en milieu urbain, etc.) qui ont un sentiment d'appartenance au groupe et qui partagent la même vision.

Conditions de succès des collectivités qui visent le développement durable

Les différentes collectivités œuvrant pour le développement durable ne sont pas homogènes. Elles ont des domaines d'intérêt et des territoires différents. L'analyse de divers programmes ou travaux concernant le développement durable fait ressortir cette diversité. L'annexe 1 présente un résumé des missions des différents intervenants œuvrant pour le développement durable au sein des collectivités et des leçons tirées de leurs expériences.

Ces échanges ont permis de dégager des **conditions clés** menant au succès du développement durable d'une collectivité. Cette collectivité devrait :

- vouloir se prendre en charge ;
- avoir une vision partagée par tous ses membres ;
- avoir des mécanismes d'animation et de concertation ;
- avoir un mécanisme de coordination permanent (p. ex. un secrétariat) dont le financement est stable et non partisan ;
- être capable de faire le point ;
- être en mesure de prendre des décisions intégrant toutes les dimensions du développement durable, c'est-à-dire les dimensions culturelle, économique, environnementale et sociale.

Importance du développement durable des collectivités

Un des enjeux des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des administrations municipales est de pouvoir satisfaire aux exigences croissantes des citoyens visant l'adoption de pratiques axées sur le développement durable et la qualité de vie. Si on prend pour exemple le débat sur la propriété de l'eau et sa commercialisation, on constate que des discussions avec les citoyens et les collectivités sont souhaitables et qu'il faut tenir compte, dans la prise de décisions, de toutes les dimensions du développement durable, c'est-à-dire des dimensions environnementale, économique, sociale et culturelle. Le développement durable des collectivités permet d'adopter cette approche globale.

L'analyse du contexte[1] fait ressortir plusieurs tendances de fond qui convergent vers l'intervention plus directe des différents paliers de gouvernement et la collaboration avec les citoyens et les collectivités :

- les citoyens sont mieux informés ;
- Internet et les nouvelles technologies sont de plus en plus répandus ;
- l'interaction en ligne gouvernement-citoyens est de plus en plus fréquente et souhaitée ;
- des mesures et la participation locale s'imposent pour aborder des enjeux globaux ;
- la société et l'économie se polarisent, ce qui a un impact sur la cohésion sociale ;
- les Canadiennes, les Canadiens et les différents paliers de gouvernement veulent bonifier la prestation des services en fonction de la nécessité pour les citoyens d'améliorer leur qualité de vie ;
- la volonté que la prestation de services se rapproche des citoyens ;
- le secteur du bénévolat est de plus en plus important ;
- l'implication de la société civile.

Le DDC permet de répondre aux besoins des citoyens et de respecter les priorités du gouvernement énoncées dans le dernier discours du Trône.

Enjeux associés à une approche interministérielle du développement durable des collectivités

Le groupe de travail interministériel national sur le DDC a déterminé les défis à relever dans ce domaine et proposé des solutions s'y rapportant. Ces informations ont été adaptées au contexte de la région du Québec. Sans être exhaustif, le tableau qui suit présente les principaux défis à relever et les solutions proposées.

[1] Source : *Analyse des tendances 2001*, Comité sur les politiques du Conseil fédéral du Québec

DÉFIS	SOLUTIONS
Contraintes politiques - relations entre le fédéral et le provincial	• travailler en partenariat • concentrer les efforts sur les intérêts et les priorités des collectivités • miser sur l'expérience acquise (ZIP, parc marin Saguenay - Saint-Laurent, etc.) • maintenir la communication avec le gouvernement provincial
Multiplication de nouveaux mandats mais ressources disponibles limitées	• être réaliste et transparent dès le début quant aux capacités de tous les partenaires • tenir compte des différentes façons de contribuer à une initiative • bien choisir son approche • effectuer la planification stratégique des résultats • utiliser cette nouvelle approche pour exécuter les nouveaux mandats
Attentes trop élevées par rapport au partenariat	• être réaliste et transparent dès le début quant aux capacités de tous les partenaires • établir des limites et des priorités claires • effectuer la planification stratégique des résultats • aborder tous les volets du développement durable avec les collectivités • déléguer le pouvoir approprié aux employés qui travaillent directement avec les collectivités
Perception de paternalisme	• identifier les problèmes et les solutions avec les communautés • ne pas présumer savoir ce qui est bon pour une collectivité donnée • utiliser une approche et un rythme de travail adaptés à tous les partenaires
Possibilité de perte de reconnaissance ministérielle au profit d'une plus grande visibilité du gouvernement fédéral	• travailler plus étroitement avec les collectivités pourrait permettre d'accroître leur reconnaissance et d'obtenir leur respect
Apathie des communautés	• bien choisir les collectivités en se basant sur les facteurs de succès • se concentrer sur les enjeux importants pour les collectivités, c.-à-d. les écouter • inclure les collectivités dès le début • fournir suffisamment d'information pour que des décisions éclairées puissent être prises • fournir un effort soutenu
Dilution des mandats ministériels dans le cadre d'une approche intégrée	• préparer dès le début une définition précise des rôles et des responsabilités, des sujets et des frontières géographiques • se fixer des objectifs à long terme clairs et mesurables • poursuivre l'exécution des mandats nationaux

Notre analyse nous porte à conclure que, sans la collaboration des collectivités à leur développement durable, il sera difficile d'y parvenir. Les institutions gouvernementales peuvent jouer un rôle d'aide, de facilitateur ou de catalyseur selon les besoins des collectivités. Toutefois, elles ne peuvent se substituer aux collectivités elles-mêmes. De plus, elles doivent se concerter davantage et mieux coordonner leurs activités afin de faciliter le travail d'intégration fait par les collectivités et afin d'adapter leurs programmes aux besoins.

Modèles de gouvernance

Le développement durable est réalisable seulement si la prise de décisions correspond à un engagement à améliorer la qualité de vie actuelle en tenant compte des besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels des générations à venir. Ce mode de prise de décisions doit être adopté aussi bien par l'administration gouvernementale que par les collectivités. Nous avons examiné trois modèles de gouvernance qui pourraient convenir à ces objectifs. Nous les présentons tout en offrant une évaluation sommaire des avantages et des inconvénients par rapport à la rapidité et à la complexité de la mise en œuvre, à la qualité des liens entre le gouvernement fédéral et les collectivités, au financement nécessaire et aux difficultés d'exécution.

Modèle *offre coordonnée*

Les ministères ont leurs programmes respectifs et les offrent aux collectivités au moyen d'une fenêtre unique. Les collectivités choisissent selon leurs objectifs de développement durable (DD) ou de qualité de vie et agissent comme intégrateurs.

Exemples : Services Canada, divers portraits du « Gouvernement en direct »

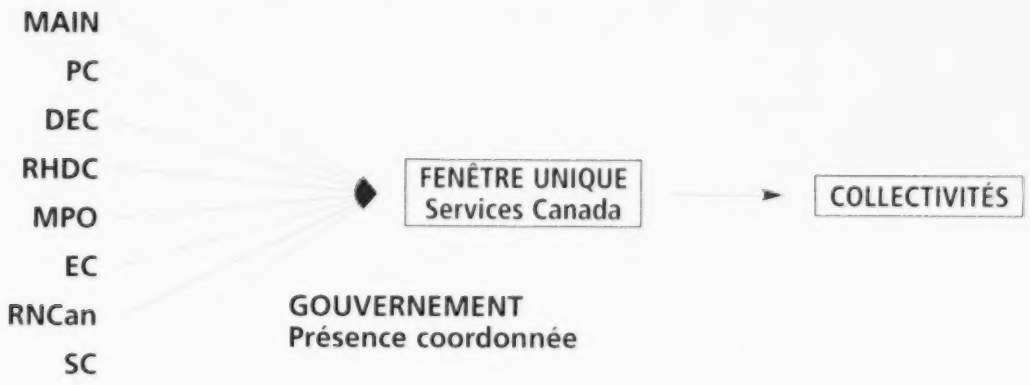

Avantages	Inconvénients
• est compatible avec une partie de l'objectif de Gouvernement en direct • est l'un des groupements interministériels (et intergouvernementaux) les plus simples • exige un minimum de ressources et de temps de la part des ministères ainsi qu'une interaction entre eux • peut être utilisé assez rapidement	• perpétue l'approche paternaliste • maintient la lourdeur bureaucratique au même niveau pour les collectivités (suppose une utilisation judicieuse de la fenêtre/du portail selon les intervenants ciblés) • donne peu de résultats concrets pour certains objectifs politiques spécifiques, c.-à-d. l'interaction gouvernement-collectivités • peut ne pas convenir aux besoins des collectivités

Modèle *programme intégré*

Le gouvernement lance un programme fédéral concerté en fonction des besoins ciblés d'une communauté, conformément à ses objectifs politiques.

Exemples : Partenariat rural canadien, Canada branché

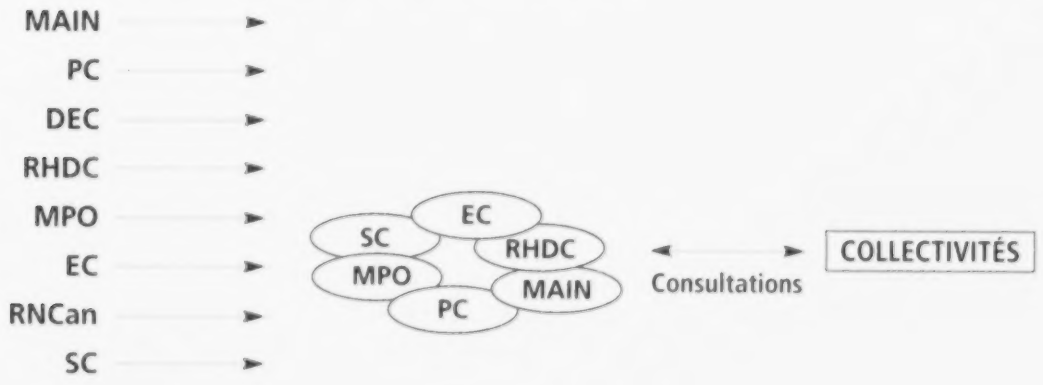

GOUVERNEMENT
Intervention coordonnée ciblée pendant que la prestation individuelle des programmes continue

Avantages	Inconvénients
• suppose une interaction gouvernement-collectivités • peut mieux faire connaître le gouvernement fédéral dans les collectivités • répond mieux aux besoins des collectivités car ils sont ciblés dans le cadre des consultations • diminue la lourdeur bureaucratique pour les collectivités, par rapport au modèle précédent	• prend plus de temps à livrer que le modèle précédent • exige une participation accrue des institutions fédérales • demande une meilleure coordination que le modèle précédent • nécessite le financement d'un programme spécifique et la mise sur pied d'une équipe de gestion du programme • les règles sont prédéterminées

Modèle *interaction intégrée et développement des capac s (habilitation)*

Institutionnalisation de l'approche horizontale avec les objectifs de DD et de qualité de vie. Mécanismes d'interaction avec les citoyens et les collectivités.

Exemples : Plan d'action Saint-Laurent (ZIP), expérience interministérielle des communautés durables de la Nouvelle-Écosse

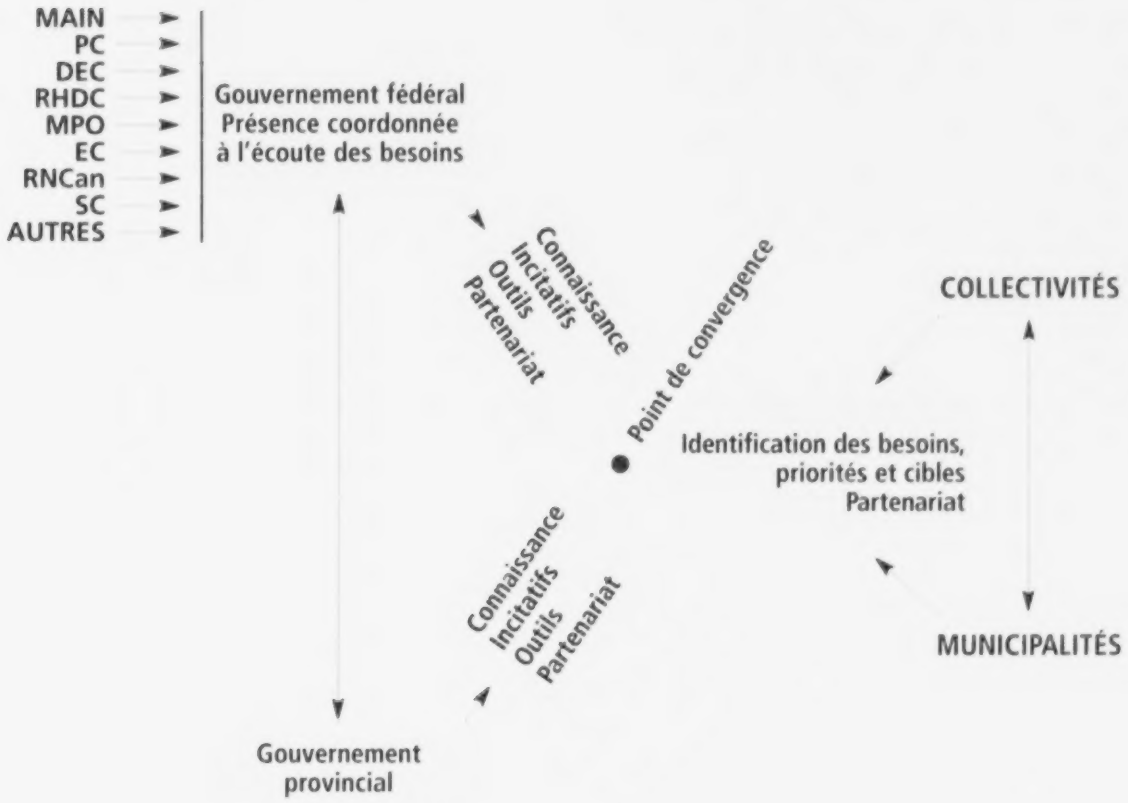

Avantages

- crée des liens directs avec les collectivités
- offre de meilleures chances de répondre aux besoins des collectivités
- instaure des interactions avec les collectivités qui alimentent directement le processus de décision politique et le processus d'élaboration de politiques
- favorise une approche durable à long terme
- permet aux gouvernements de travailler au DDC avec les collectivités et les municipalités
- optimise les interventions gouvernementales

Inconvénients

- exige beaucoup plus de temps car la création de liens collectivités-gouvernement est nécessaire
- peut ne pas pouvoir répondre aux besoins exprimés par les collectivités si les programmes et la volonté de les modifier ne correspondent pas aux besoins
- comporte un risque car on ne peut savoir si les engagements politiques et financiers à long terme résisteront à l'épreuve du temps
- peut être trop exigeant pour les ministères et organismes s'ils ne sont pas encadrés
- exige des ressources financières pour la structure de concertation et le développement des capacités des collectivités

Ce dernier modèle est celui que les ministères devraient utiliser. Il permet aux collectivités d'être au centre des activités comme le prévoit la vision. Ainsi, elles peuvent non seulement influer sur le choix des mesures fédérales visant l'amélioration de leur qualité de vie, mais aussi sur l'élaboration des politiques et des programmes. Cependant, la plupart des collectivités ne sont pas prêtes à jouer ce nouveau rôle moteur d'intervention ; de plus, les collectivités et le gouvernement doivent mettre en place les conditions gagnantes. Les liens avec les ministères restent à établir, et les collectivités doivent acquérir une meilleure connaissance de l'appareil gouvernemental fédéral.

Conséquemment, le modèle du programme intégré de gouvernance servira de transition au modèle *interaction intégrée et de développement des capacités*. Il permettra de mieux faire connaître les programmes des ministères et d'établir des relations avec les collectivités.

Indicateurs de performance pour le développement durable des collectivités

Le premier type d'indicateurs touche la **mesure du développement durable des collectivités**. Les collectivités ont maintenant à leur disposition plusieurs outils leur permettant de mesurer la durabilité de leur développement. De nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ont élaboré, ou élaborent présentement, des indicateurs que les collectivités peuvent utiliser pour s'évaluer. Il est donc possible pour une collectivité d'utiliser les indicateurs les mieux adaptés à ses besoins. Les partenaires du Programme d'indicateurs du développement durable (PIDD) ont mis à la disposition du grand public leurs propres programmes et séries de données sur leurs indicateurs **(http://www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/scip/index.cfm)**. La Fédération canadienne des municipalités s'est jointe à ce partenariat afin de soutenir l'élaboration, la documentation, l'utilisation et la diffusion des indicateurs de son **Système de suivi de la qualité de vie** et de contribuer aux efforts grandissants dans le domaine de l'élaboration des indicateurs. Il faudrait, par contre, que les collectivités œuvrant pour le DD connaissent leur existence, y aient accès et aient les moyens de les évaluer.

Les collectivités n'ont pas toujours les ressources nécessaires à la cueillette de données, à la gestion de l'information et à l'analyse des résultats. Les outils sont utiles, mais il y a un travail considérable qui suit l'élaboration d'indicateurs. Souvent, les collectivités n'arrivent pas à s'évaluer rigoureusement faute de moyens ou n'utilisent que les indicateurs dont les données sont faciles à obtenir, à gérer et à analyser, mais dont la pertinence est moindre.

L'autre type d'indicateurs est celui que l'on utilisera pour **évaluer la performance de l'approche choisie pour les projets pilotes.**

Plusieurs organismes, tant à l'échelle du Québec qu'au niveau international, travaillent à l'élaboration d'indicateurs dans le but de dresser un portrait de la situation en ce qui a trait au développement durable des collectivités. Ceux-ci permettent de faciliter la prise de décisions et de mesurer l'impact des décisions ou le rendement de projets de développement durable, notamment pour les collectivités. Au Québec, mentionnons les organismes suivants qui travaillent à l'élaboration d'indicateurs : Vivre en ville, la Région laboratoire du développement durable Saguenay - Lac-Saint-Jean, les conseils régionaux de l'environnement de la Capitale-Nationale, de la Montérégie et de l'Estrie.

L'annexe 2 présente des indicateurs qui pourraient être utilisés pour des projets favorisant le développement durable des collectivités. Il n'est toutefois aucunement question du contexte d'utilisation. Une analyse plus approfondie est requise pour identifier les indicateurs qui permettraient l'évaluation adéquate des projets en fonction des objectifs poursuivis.

RÉALISATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

En février 2001, les ministères fédéraux déposaient leur deuxième stratégie triennale de développement durable, qui inclut des engagements en matière de DDC. Par ailleurs, un cadre politique national est à l'étude.

Priorités du gouvernement fédéral

Lors du dernier discours du Trône, le premier ministre mentionnait que l'objectif principal de son gouvernement « sera de poursuivre ses efforts en vue de renforcer le Canada, d'en faire un pays encore plus inclusif et de **garantir à toute la population canadienne une meilleure qualité de vie** ». Cet objectif ne peut être atteint sans un environnement propre et sain, ni sans la préservation des espaces naturels. Il est même dit qu'un « environnement sain est essentiel pour assurer une économie durable et garantir notre qualité de vie ». Le développement durable des collectivités est l'un des moyens permettant de réaliser cet objectif tout en mettant à contribution les communautés.

Le tableau suivant contient certains éléments du discours du Trône visant le DDC et une analyse des initiatives fédérales mises en place au Québec en fonction de ceux-ci.

Discours du Trône

COLLECTIVITÉS URBAINES	COLLECTIVITÉS RURALES	COLLECTIVITÉS CULTURELLES
• Renforcement de nos villes (discussions avec les partenaires concernés, transports en commun, logement) • Protection de nos communautés	• Des solutions locales aux problèmes ruraux (réseaux d'aqueduc et d'égout, réussite financière, protection de l'environnement) • Protection de nos communautés	• Protection de nos communautés

Analyse des initiatives au Québec

COLLECTIVITÉS URBAINES	COLLECTIVITÉS RURALES	COLLECTIVITÉS CULTURELLES
• Peu d'initiatives multisectorielles en cours dans la foulée de la stratégie fédérale urbaine • Présence de partenaires privilégiés (comités ZIP, CDEC) • Peu d'interventions directes du gouvernement fédéral • Structures et fonds provinciaux forts et nombreux • Approche interventionniste du gouvernement provincial • Approche du gouvernement fédéral basée sur le développement des capacités des collectivités	• Plusieurs initiatives multisectorielles en cours • Partenariat rural Canada • Présence des tables rurales régionales (Bas-St-Laurent, Montérégie, Abitibi-Témiscamingue, Estrie) • Région en crise (Gaspésie) ou sans représentation (Côte-Nord) • Présence de partenaires privilégiés (Forêts modèles, comités ZIP, SADC) • Plusieurs ministères non représentés en milieu rural	• Volonté gouvernementale existante (autochtones) • Table sur les questions autochtones du CFQ • Une initiative en cours : Forêt modèle de Waswanipi

Comme on peut le constater, certains éléments du discours du Trône liés au développement durable visent l'ensemble des collectivités alors que d'autres sont spécifiques à une catégorie particulière de collectivités. L'analyse des initiatives fédérales au Québec permet de dégager certaines tendances en fonction des trois types de collectivités et d'identifier les secteurs où il serait possible d'agir.

Stratégie nationale en matière de développement durable

Dans le cadre de l'harmonisation des stratégies de développement durable des divers ministères et organismes fédéraux, un groupe de travail interministériel sur les collectivités durables travaille à l'élaboration d'un cadre politique sur la durabilité des collectivités. Un consultant, *New Economy Development Group Inc.*, a produit un rapport en mars 2001. Ce rapport propose la vision et les principes suivants :

Vision

Par l'intermédiaire de ses politiques et programmes, le gouvernement canadien améliorera la qualité de vie, créera des occasions de développement et éliminera les éléments qui font obstacle à la durabilité. Sa contribution sera faite dans le respect des priorités déterminées par les collectivités avec l'harmonisation des politiques et l'intégration des programmes ; elle favorisera le développement des capacités des collectivités et tiendra compte des priorités du gouvernement et des collectivités.

Principes directeurs

Équité et appartenance. Les décisions qui seront prises aujourd'hui devront prendre en compte les incidences sociales, économiques et environnementales sur les générations actuelles et futures, et toutes les mesures possibles seront adoptées en vue d'assurer un processus de prise de décisions transparent et exhaustif.

Partenariats stratégiques et propriété collective. Des partenariats fondés sur la coopération seront formés. Les attentes et les rôles seront clairement formulés. L'établissement d'alliances et de relations axées sur les besoins exprimés par les collectivités en matière de développement durable recevra une attention particulière.

Planification à long terme et intégration des orientations. La vision à long terme de la stratégie fédérale de développement durable des collectivités servira de point de repère pour la conception et la mise en œuvre des activités à court et moyen terme, et sera assortie d'une approche intégrée des questions sociales, économiques et environnementales.

Communication, information et apprentissage continu. Les ministères fédéraux participant aux activités s'engagent à communiquer des renseignements pertinents, en temps opportun, au sujet des programmes et des questions en litige liées au développement durable des centres urbains et à diffuser de l'information destinée à répondre aux besoins de la collectivité. Des possibilités d'apprentissage continu seront offertes et la participation aux activités liées au développement durable des collectivités sera encouragée.

Connaissances locales, traditionnelles, scientifiques et technologiques. Les initiatives seront élaborées à partir de toutes les formes de connaissances en temps opportun.

Perspectives communautaires. La vision du gouvernement fédéral se fondera sur le dialogue avec les collectivités et le soutien de ces dernières et elle sera compatible avec leurs besoins. Il est essentiel de tenir compte des exigences exprimées par les collectivités en matière de développement durable.

Engagements des ministères et organismes fédéraux en matière de développement durable des collectivités

Le thème de la durabilité des collectivités a été identifié comme l'un des huit thèmes transversaux des stratégies de développement durable (SDD) des ministères et organismes fédéraux déposées en décembre 2000. Voici un résumé de ce qui a été observé :

- Plusieurs ministères associent le DDC au développement des capacités (MAIN, RHDC, EC, PC, RNCan, SC).
- Il est davantage question d'exploration, de travail de recherche, de dialogue, de promotion et de partage d'information que de mesures habilitantes.
- Plusieurs ministères établissent un lien avec la dimension sociale du développement durable (MAIN, EC, RNCan, SC, TPSGC).
- Un certain nombre de ministères s'engagent à collaborer avec le groupe de travail sur le DDC à l'administration centrale et quelques-uns mentionnent l'initiative des collectivités durables de la Nouvelle-Écosse (RHDC, EC, JC, MPO).
- Règle générale, on est soit peu précis ou soit très pointu quant aux actions.
- Environnement Canada veut « l'intégration des aspects sociaux, économiques et environnementaux aux objectifs et à la mise en œuvre des programmes et des initiatives écosystémiques » (de son ministère).
- Le ministère des Affaires indiennes et du Nord veut effectuer « une planification communautaire globale », c'est-à-dire des SDD axées sur les collectivités, et offrir des outils aux collectivités pour qu'elles fassent de même.

Finalement, un objectif semble commun à plusieurs ministères, celui de préparer et de diffuser de l'information afin d'accroître la capacité des collectivités d'agir en matière de développement durable (MAIN, RHDC, EC, JC, RNCan, SC).

À l'annexe 3, on trouve une synthèse des engagements pris par les différents ministères et organismes fédéraux dans leur nouvelle stratégie triennale (2001-2004) en développement durable et, à l'annexe 4, une liste de ce qui est fait sur le plan du développement durable des collectivités dans les autres régions du Canada.

Bilan des programmes gouvernementaux

De nombreuses initiatives visant le DDC ont été mises en œuvre tant au Québec qu'ailleurs au Canada. L'annexe 5 en présente une liste non exhaustive. L'annexe 6 fournit une liste plus exhaustive d'initiatives en cours au Québec.

Quelques exemples de programmes fédéraux visant les collectivités

	DIMENSION ÉCONOMIQUE	DIMENSION SOCIALE	DIMENSION ENVIRONNEMENTALE
DEC	**Développement économique et social**		
RHDC	**Programmes de ressources humaines**		
EC/MPO			**Initiatives axées sur l'écosystème**
SC/EC		**Programme d'animation communautaire**	
IC	**Collectivités ingénieuses**		
MPO	**Ports pour petits bateaux**		
RNCan	**GéoConnexions**		
MAIN	**Terres, revenus et fiducie**		
JC	**Programme de mobilisation des collectivités**		
SECRÉTARIAT RURAL	**Partenariat rural canadien**		

De façon générale, les programmes gouvernementaux conçus pour améliorer diverses composantes sociale, culturelle, économique et environnementale couvrent toutes les dimensions du développement durable et tous les facteurs liés à la qualité de vie. Toutefois, aucune initiative en cours ou passée n'inclut ou n'intègre toutes les dimensions de la durabilité, et rares sont celles qui émanent d'une volonté exprimée directement par les collectivités.

Par ailleurs, en faisant le bilan des initiatives du gouvernement provincial, on constate qu'aucune n'intègre toutes les dimensions du DDC. Par ailleurs, les structures du gouvernement québécois sont très bien implantées partout dans la province et particulièrement en région. Il est interventionniste et injecte beaucoup d'argent dans les régions, surtout depuis que le budget d'avril 2001 a fait du développement régional une priorité.

Toutefois, les enfants ne sont pas visés directement et il y a presque absence d'intervention auprès des Autochtones. L'annexe 7 donne un aperçu des structures et des programmes mis en place par le gouvernement provincial pouvant favoriser le DDC. Mentionnons finalement qu'au Québec, la fusion récente des municipalités donne aux élus municipaux un rôle accru dans la prise de décisions influant sur le développement durable.

SUGGESTIONS DE MESURES À PRENDRE DANS L'OPTIQUE D'UN CADRE D'INTERVENTION RÉGIONAL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS AU QUÉBEC

Dans les pages précédentes, nous avons défini le développement durable des collectivités, présenté la vision et fait état des différents travaux effectués ou en cours ainsi que des engagements pris par les divers ministères. Cette section présente les éléments à considérer pour identifier les interventions horizontales possibles.

Possibilités d'interventions du gouvernement fédéral

Le développement durable des collectivités nécessite la collaboration des collectivités. Par ailleurs, le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle de catalyseur, de facilitateur ou de second selon les besoins des collectivités. Il devra s'assurer de coordonner les interventions des différents ministères en favorisant leur concertation.

Afin de développer la capacité des collectivités à instaurer un développement durable et à contribuer à l'élaboration des politiques, les interventions du gouvernement fédéral pourraient se situer à différents niveaux, ce qui pourrait inclure :

- des programmes d'animation à l'intention des collectivités et du gouvernement ;
- des mécanismes de coordination permanents dotés d'un financement stable et non partisan ;
- l'évaluation de la durabilité du développement d'une collectivité à l'aide d'indicateurs appropriés ;
- la sensibilisation à la nécessité de développer la capacité de prendre des décisions intégrant toutes les dimensions du DDC, soit les dimensions environnementales, économiques, sociales et culturelles ;
- la mise en œuvre de projets pilotes.

Il va sans dire que les ministères devraient avoir une vision commune du DDC et la volonté d'agir de façon concertée avant d'intervenir auprès des collectivités afin qu'elles puissent assurer le leadership de leur développement durable. C'est dans cette perspective que la « lentille du développement durable des collectivités » a été développée. Cet outil permet d'analyser les situations en intégrant toutes les dimensions du DDC. De plus, les institutions fédérales devraient chercher à multiplier les initiatives qui vont dans le sens des composantes du DDC.

Ainsi, si on intégrait cette évaluation à un modèle de gouvernance, le lien entre le gouvernement et les collectivités pourrait être représenté de cette façon :

Modèle de gouvernance intégrant la lentille du DDC

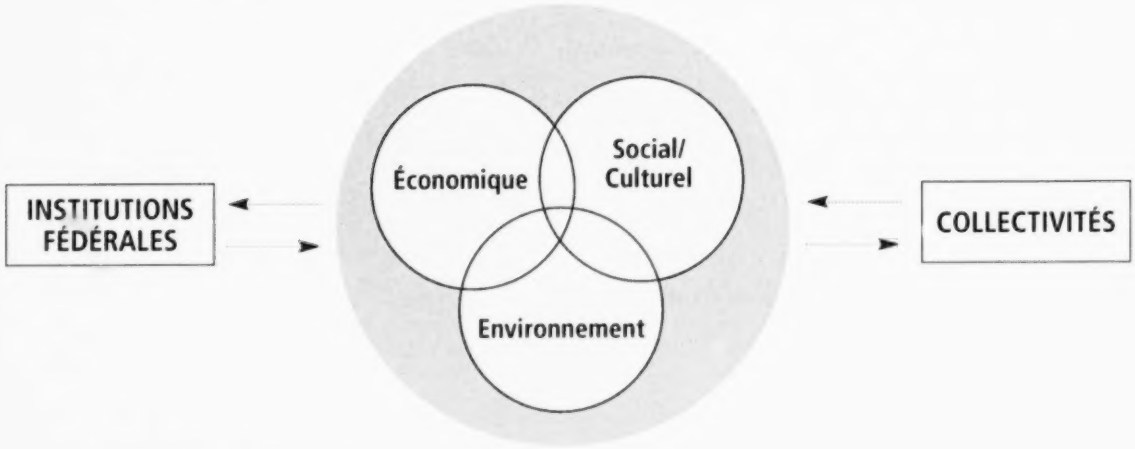

Il faudra peaufiner cette « lentille » afin d'en faire un outil adapté à la prise de décisions. Il y aura véritablement développement durable lorsque cette approche fera partie intégrante de toute décision.

Dans le cadre d'une action concertée, voici un exemple de questions qui pourraient être intégrées à la « lentille » du DDC :

- Le projet/programme s'inscrit-il dans une perspective de DDC ?
- Le projet/programme émane-t-il d'une collectivité et fait-il l'objet d'un consensus ?
- Les incidences économiques, environnementales, sociales et culturelles du projet/programme ont-elles été évaluées et chacun des secteurs est-il représenté ?
- Le projet/programme correspond-il aux orientations du gouvernement fédéral en matière de DD ?

Le type d'intervention souhaitable auprès des collectivités peut différer en fonction du type d'organisme et de structure. Conséquemment, les aspects suivants pourraient être évalués afin de déterminer le genre d'actions requises pour favoriser le DDC :

- La collectivité désire-t-elle se prendre en charge ?
- La collectivité a-t-elle des mécanismes de coordination, de concertation et d'animation ?
- La collectivité a-t-elle établi des indicateurs ?
- La collectivité a-t-elle mis en place des mécanismes d'évaluation ?
- La collectivité est-elle en mesure de prendre des décisions intégrant toutes les dimensions du développement durable des collectivités (économiques, environnementales, sociales et culturelles) ?

L'évaluation sous forme de questions servira aux décideurs des administrations gouvernementales et des collectivités, notamment à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC). Un projet pilote avec cet organisme pourrait être élaboré avec Développement économique Canada qui possède déjà un protocole d'entente avec les SADC.

En se basant sur les conditions clés (réf. page 3) nécessaires au DDC et sur le modèle de gouvernance visé (modèle *interaction intégrée et développement des capacités*), le groupe de travail a tenté de cibler les interventions du gouvernement pour aider les collectivités à favoriser leur développement durable.
Les principes de base suivants sont proposés pour la mise en œuvre d'initiatives régionales :

- volonté d'engagement du gouvernement, de ses décideurs régionaux ;
- vision commune (interne au gouvernement et avec le milieu) ;
- leadership neutre et impartial (du gouvernement fédéral) ;
- prise en charge du DDC (nécessitant plus que de l'information)
  - par les collectivités,
  - par les décideurs du gouvernement,
  - par les livreurs de services (gouvernementaux et autres) ;
- planification du bas vers le haut, c'est-à-dire par les collectivités ;
- adaptation de la formule selon les collectivités ;
- lieu d'intervention choisi selon la volonté de prise en charge des collectivités ;
- nécessité de se donner les moyens de ce que l'on veut faire (on ne peut pas travailler en développement durable avec les collectivités sans aller dans les collectivités) ;
- octroi et gestion des ressources en fonction des objectifs retenus.

Le DDC exige temps, efforts ainsi que ressources financières, humaines, logistiques et autres. Afin d'agir efficacement, des ressources devront être investies : on peut faire les choses à petite échelle, mais on ne peut pas les faire à moitié.

Suggestions de mesures à prendre

Des mesures doivent être prises à deux niveaux : au sein de l'administration fédérale et avec les collectivités. Dans un premier temps, il est essentiel que le travail de sensibilisation se poursuive auprès d'un plus large public aussi bien au sein de l'administration gouvernementale que dans les collectivités.
Voici des suggestions de mesures à prendre dans ce sens :

- développer et diffuser le cadre d'action régional ;
- utiliser le site intranet en DD du CFQ-GIFDD afin de mieux coordonner nos actions, de mettre en commun nos expertises et de sensibiliser les fonctionnaires fédéraux ;
- sensibiliser au DDC lors du colloque des gestionnaires du CFQ ;
- organiser un colloque annuel sur le DDC ;
- intégrer toutes les dimensions du DDC aux mesures prises par le GIFDD ;
- inscrire au mandat du GIFDD l'évaluation du DD concernant nos politiques et initiatives ;
- se servir des tables d'échange régionales du CFQ pour une meilleure concertation et une meilleure harmonisation, voire l'intégration des actions fédérales (9 régions sur un potentiel de 16) ;
- recourir aux services d'un ou de plusieurs courtiers fédéraux régionaux.

Par ailleurs, le travail avec les collectivités pourrait comprendre ce qui suit :

- utiliser le site Internet en DD du CFQ-GIFDD ou créer un portail sur les collectivités du Gouvernement en direct (GED) pour mieux informer les collectivités et mieux coordonner nos activités avec elles ;
- se servir d'une publication de Communication Canada sur le DDC ;
- faciliter la concertation par de l'animation spécialisée et neutre ;
- bonifier des initiatives existantes (PAC, Forêts modèles, SLV2000, comités ZIP, ERQ) afin d'inclure les dimensions manquantes du développement durable ;
- amener des initiatives et des partenaires privilégiés du gouvernement fédéral à collaborer les uns avec les autres de façon complémentaire afin d'inclure toutes les dimensions du DD ;
- développer des projets pilotes ;
- travailler avec le gouvernement provincial au sein des structures existantes.

Il y a donc plusieurs façons de poursuivre le travail amorcé par le groupe ad hoc interministériel sur le développement durable des collectivités. Quant au projet pilote, le groupe a examiné quelques possibilités et a ébauché une grille d'analyse (annexe 8) permettant de sélectionner des projets. De plus, voici des exemples de projets pilotes qui pourraient être élaborés avec les ministères et les collectivités concernés.

- Les Autochtones constituent une collectivité culturelle avec laquelle un projet pilote pourrait être mis en œuvre, d'autant plus qu'ils ont créé un institut du développement durable.
- L'équipe du Partenariat rural canadien (PRC) est présente dans plusieurs régions du Québec et travaille en étroite collaboration avec des organismes du milieu. La pertinence d'un projet pilote dans une collectivité rurale pourrait être évaluée avec le PRC.
- La Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine sont des régions où les besoins sont grands et où les initiatives fédérales pourraient être renforcées. Il y a donc une occasion d'expérimenter des approches nouvelles. Cependant, cela pourrait représenter des coûts supplémentaires de mise en œuvre et de déplacements.
- Étant donné l'intérêt porté à la gestion des grandes villes et l'avènement des fusions municipales, certains quartiers de Montréal se prêteraient bien à un projet pilote.

Ces exemples méritent d'être étudiés plus à fond en fonction de la faisabilité et de la portée des projets pilotes envisagés. Il est clair qu'il faudra investir du temps et de l'argent afin d'en tirer le maximum. Parmi les leçons apprises à l'occasion d'autres initiatives, le financement renouvelable semble être un facteur favorisant la réussite, d'autant plus que les initiatives liées au développement durable sont essentiellement à long terme. Afin de bien mesurer les résultats des interventions/projets pilotes, il faudra choisir les indicateurs à court et à moyen terme ainsi que la méthodologie à utiliser pour la cueillette des données et l'analyse.

CONCLUSION

Le développement durable des collectivités est un concept avec lequel les ministères et les collectivités doivent se familiariser. Le degré de participation et la disponibilité des ressources des ministères et des collectivités varient. Conséquemment, on peut penser que diverses approches du développement durable des collectivités sont possibles.

Dans un premier temps, il serait cependant important que les ministères adoptent une vision commune du développement durable des collectivités. Voici celle que nous proposons :

Un groupe de citoyens appartenant à une zone géographique spécifique qui participent activement au processus décisionnel visant le fonctionnement présent et futur de leur collectivité de façon à améliorer la qualité de vie des générations actuelles et à venir, en adoptant une vision commune et intégrée des dimensions culturelles, économiques, environnementales et sociales.

La réalisation de cette vision suppose la prise en charge par les collectivités de leur développement. Nous croyons qu'il est essentiel que le CFQ coordonne ses efforts afin que les ministères contribuent au développement durable des collectivités et en fassent la promotion auprès des collectivités. Pour ce faire, nous proposons de mieux faire connaître la notion de développement durable des collectivités aux fonctionnaires et aux communautés à l'aide de différentes activités de sensibilisation, notamment l'organisation de colloques, de discussions et d'échanges avec des tables régionales et avec les collectivités, et la participation du GIFDD.

Ces activités de sensibilisation permettraient, en outre, aux ministères de remplir un des engagements inclus dans leur stratégie de développement durable, soit l'amélioration de la diffusion de l'information afin d'accroître la capacité des collectivités à intervenir dans le développement durable. En travaillant ensemble, les ministères profiteront d'une synergie qui facilitera la mise en œuvre de leur plan intégré à la stratégie nationale sur le développement durable. De plus, les interventions seront mieux concertées, ce qui augmentera la crédibilité du gouvernement fédéral auprès des collectivités et des citoyens.

Par la suite, le CFQ pourrait établir des critères permettant d'évaluer des projets en fonction du développement durable des collectivités. Le GIFDD et Partenariat rural Canada pourraient, par exemple, tenir compte de ces critères lors de l'évaluation de projets présentés dans le cadre de leur programme ou dans les collectivités, tels que la Société d'aide au développement des collectivités et l'Institut autochtone du développement durable.

Un projet pilote visant des interventions auprès d'une des collectivités identifiées précédemment (urbaines, rurales ou culturelles) pourrait être mis en œuvre par plusieurs ministères. Pour ce faire, il faudra s'associer à une collectivité qui poursuit les mêmes objectifs en matière de développement durable et s'assurer de la disponibilité des ressources sur une base pluriannuelle. À titre d'exemple, un futur *Plan d'action Saint-Laurent* pourrait servir de base dans ce contexte.

Le degré de participation des ministères et des collectivités varie. Les objectifs recommandés au CFQ couvrent un large éventail de solutions :

- mieux faire comprendre la notion de développement durable des collectivités aux fonctionnaires ;
- développer la capacité des collectivités à se prendre en main ;
- bonifier les initiatives existantes ;
- adopter une approche axée sur le développement durable des collectivités ;
- élaborer des projets pilotes visant plusieurs ministères qui appuieraient le DDC ou l'approche DDC.

Le résultat des initiatives dépendra des ressources investies, du degré de collaboration du gouvernement fédéral avec les collectivités et de la capacité de ces dernières à exercer un leadership. Il ne faut pas oublier que l'investissement du gouvernement doit être pluriannuel pour que les résultats soient à long terme ; sinon, ce ne sera pas du développement durable. Ce n'est qu'une fois que les pratiques auront évolué que les collectivités pourront aussi influer sur l'élaboration des politiques et des programmes.

CONSULTATION D'INTERVENANTS ŒUVRANT DANS LES COLLECTIVITÉS

INTERVENANTS	MISSION	LEÇONS
Région laboratoire du développement durable (RLDD)	Faire la promotion du concept de développement durable (DD) Susciter la participation de la population au DD Favoriser et soutenir des mesures concrètes de DD S'assurer que ces mesures seront évaluées et que les résultats seront diffusés	Le DD est avant tout un projet de société, auquel le plus grand nombre possible de secteurs doivent collaborer Il est difficile de se faire reconnaître en tant qu'organisme étant donné toutes les dimensions du DD Les organismes travaillant en DD sont souvent perçus comme des organismes environnementaux On accorde plus d'importance aux organismes de développement économique Il est difficile d'obtenir les fonds nécessaires parce que les programmes fédéraux ou provinciaux sont sectoriels et verticaux alors que les organismes œuvrent en horizontalité Le DD est considéré comme dérangeant, car il exige l'évaluation des initiatives dans un contexte plus large Il faut encore démontrer la pertinence et la faisabilité du DD
Société de développement environnementale de Rosemont (SODER) (http://www.soder.qc.ca/)	Concevoir, développer et gérer des projets à caractère environnemental dans les domaines de l'environnement urbain, du développement de technologies environnementales et de la gestion des matières résiduelles	Crainte du côté des OSBL à l'égard de la création d'un nouvel organisme en DD L'appartenance à la communauté doit être présente Programme de financement (PdF) toujours à trop court terme pour le DD Les PdF ciblent souvent une population trop spécifique Les PdF exigent des résultats à court terme pour des initiatives à long terme Le fonctionnement est facilité lorsque les gens travaillent au sein d'un organisme de DD et habitent dans la collectivité La détermination des problèmes et des mesures à prendre est difficile à réaliser Les mécanismes de concertation et de prise de décisions sont des moyens à utiliser La tendance sectorielle du gouvernement rend difficile la prise en compte de toutes les dimensions du DD Les priorités en matière de financement doivent être définies par les collectivités Marge de manœuvre acceptable Évaluation par les gouvernements de la capacité des collectivités d'atteindre les résultats annoncés

CONSULTATION D'INTERVENANTS ŒUVRANT DANS LES COLLECTIVITÉS

INTERVENANTS	MISSION	LEÇONS
Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) (http://www.rqvvs.qc.ca/)	Il s'agit d'une démarche volontaire visant la santé même des collectivités On veut pouvoir vivre dans un environnement sain, avoir accès aux services, élever des enfants, être en sécurité, être heureux, trouver du travail et resserrer le tissu social	Il est important que la démarche visant la santé soit volontaire La démarche relative à la santé fonctionnera mieux dans les banlieues-dortoirs (tissu social moins serré) Elle fonctionnera mieux sans sollicitation L'initiative doit être mise en œuvre par un comité intersectoriel existant Il faut dresser un portrait, établir les priorités et agir Chaque projet évalue les adolescents, les aînés, la pauvreté et le développement de l'emploi Il faut rechercher l'autonomie et l'autofinancement La structure du réseau doit être créée par ses membres La démarche doit être axée sur l'administration municipale, niveau de responsabilité le plus près de la collectivité
Initiatives autochtones Comité provisoire de l'Institut autochtone pour le développement durable	C'est une initiative importante de la stratégie de DD de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador	Il est difficile pour certaines communautés de développer la capacité d'intégrer leur vision globale du développement et de la mettre en application
Partenariat rural canadien (PRC) **Le comité interministériel fédéral au Québec, appelé Équipe rurale du Québec** (http://www.rural.gc.ca/)	Transmettre l'information du gouvernement du Canada aux gens des régions rurales Faire en sorte que les ministères travaillent ensemble en horizontalité, communiquent les uns avec les autres, créent des partenariats et entreprennent des activités ensemble	Il n'y a pas de recette magique décrivant la façon d'aborder et d'attirer les citoyens Il est important d'être présent dans le milieu Il faut des projets précis et des objectifs communs La diffusion de la science et de la connaissance est insuffisante Aucun budget de fonctionnement n'est alloué à cette initiative, son avenir est donc incertain

CONSULTATION D'INTERVENANTS ŒUVRANT DANS LES COLLECTIVITÉS

INTERVENANTS	MISSION	LEÇONS
Comité ZIP du Haut Saint-Laurent (http://www.rocler.qc.ca/ziphsl/index.htm)	Promouvoir une meilleure connaissance de l'environnement fluvial en vue de favoriser la réalisation d'initiatives locales en matière de protection, de restauration, de conservation et de mise en valeur des usages et des ressources du Saint-Laurent, dans une perspective de DD	La présence des gens aux rencontres publiques leur permet de constater ce qui a été fait et de faire avancer les dossiers Les groupes formés dans la foulée des consultations publiques ont une longueur d'avance sur les autres Les petites entreprises sont plus difficiles à attirer, elles se sentent moins concernées Ce sont les municipalités qui sont les plus réticentes, elles sont trop centrées sur elles-mêmes Un leadership continu est important pour l'influx d'énergie On doit aller vers les acteurs économiques, ça ne doit pas être l'inverse L'intégration du DD vient avec le temps Il faut mettre l'accent sur des projets sur le terrain ayant une incidence économique, un comité doit être voué au développement de la région Une connaissance accrue des ministères fédéraux permettrait au comité d'être plus efficace
Réseau canadien de forêts modèles (http://www.foretmodele.net/)	Se consacrer au développement durable des forêts canadiennes	Il y a un écart entre l'application du principe et l'engagement des partenaires Il y a un objectif commun, le succès des partenariats Les défis internes et externes peuvent être nombreux La présence des Autochtones peut favoriser la promotion des valeurs de respect et d'égalité L'apport de la science et de la technologie aide à la prise de décisions pour les enjeux complexes Les défis globaux sont les mêmes, mais les solutions sont différentes pour chacune des forêts modèles (locales et régionales) Sur le plan de la gestion de la forêt modèle, le savoir traditionnel et les collectivités locales jouent un rôle important

CONSULTATION D'INTERVENANTS ŒUVRANT DANS LES COLLECTIVITÉS

INTERVENANTS	MISSION	LEÇONS
Réseau des SADC du Québec (http://www.reseau-sadc.qc.ca/)	Contribuer au développement de leur collectivité par l'animation, la concertation et la création d'emplois et d'entreprises	Le CA doit intégrer les différents secteurs La vision doit être globale et inclusive Le service de suivi offert aux entreprises est essentiel Les intervenants doivent faire preuve de dévouement et de professionnalisme Il est possible de faire des profits en investissant dans les collectivités Il est important d'établir un lien fonctionnel avec le palier provincial Le degré d'acceptation de la population est proportionnel au degré d'exactitude et à la qualité de l'évaluation de la collectivité La concertation est la condition première pour travailler avec les collectivités Il faut pouvoir apporter une aide financière Les tables rurales régionales semblent réussir le pari antisystème gouvernemental Le gouvernement fédéral doit coordonner son travail avec les petits projets Le leadership doit être favorisé pour assurer une bonne mobilisation
Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) **Programme canadien de nutrition prénatale** (PCNP) **Santé Canada** www.hc-sc.gc.ca/hppb/enfance-jeunesse/pc.htm	**PACE :** Verser des fonds à des groupes communautaires et assurer des services susceptibles de répondre aux besoins en matière de développement des enfants de moins de sept ans **PCNP :** Fournir les ressources permettant aux groupes communautaires d'offrir de l'aide dans différents secteurs, tels que la nutrition, le savoir et l'éducation, le soutien social et l'accès aux services	Un programme offrant du financement permet d'être proche des gens et d'avoir une présence continue Lorsque des initiatives sont presque exclusivement livrées par des structures provinciales, la participation du gouvernement fédéral n'est pas mise en relief Un financement renouvelable assure la continuité des initiatives prises par les communautés L'absence de budget pour l'indexation des salaires et pour la formation représente un problème à long terme La gestion sectorielle des gouvernements peut entraver la mobilisation des communautés L'animation a une importance cruciale

INDICATEURS RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Qualité de l'air

- Niveaux ambiants supérieurs aux normes de polluants atmosphériques

Changements climatiques

- Émissions de GES par 1000 habitants

Énergie

- Consommation de combustibles fossiles par tranche de 1000 habitants
- Consommation globale d'énergie par 1000 habitants ou par communauté
- Pourcentage des résidences chauffées à l'aide d'un poêle à bois efficace et non polluant

Eau

- Concentrations de certaines substances polluantes dans l'eau
- Fréquence ou nombre de jours par an où un avis de faire bouillir l'eau potable est en vigueur
- % de la population dont les eaux usées sont traitées
- Consommation d'eau par habitant (compteur résidentiel par logement, total de la municipalité)
- Efficacité du processus d'épuration et des installations de traitement

Habitat

- Superficies des habitats protégés
- % des rives demeurées naturelles ou naturalisées
- Possibilités forestières et attributions annuelles de bois
- Superficie d'espaces verts par habitant

Sites contaminés

- Nombre et superficie des sites contaminés et restaurés ainsi que rapport entre les deux

Déchets solides

- Masse de matières résiduelles enfouies par habitant
- Volume ou masse de matières recyclées par habitant

ASPECTS ÉCONOMIQUES

Emploi

- Taux de chômage ou taux d'emploi
- Taux de syndicalisation des travailleurs du secteur privé
- Concentration des emplois manufacturiers (taille des industries)

Revenu

- Revenu moyen
- Nombre ou % de prestataires de la sécurité du revenu
- Nombre ou % de ménages sous le seuil de faible revenu
- Niveau de revenu des familles par rapport au coût de la vie
- % des familles dépensant plus de 30 % de leur revenu pour le logement
- Rapport économie/dette des familles

Commerce/entreprise

- Nombre de faillites et de nouvelles entreprises par 1000 habitants
- Capacité d'innovation des entreprises
- Variation du type d'entreprise
- Secteurs de la production (% primaire, secondaire, tertiaire)
- Proportion des achats effectués par la population dans sa municipalité de résidence

Secteur public

- Investissement public en immobilisations
- Niveau de la dette publique

Divers

- Taux de dépendance
- Superficie du territoire en rues, routes et ruelles par 1000 habitants
- Longueur des conduites d'égout et d'aqueduc par 1000 habitants

ASPECTS SOCIAUX ET SANTÉ HUMAINE

Sécurité

- Nombre de crimes contre la personne par 1000 habitants
- Taux d'accidents
- Nombre de demandes d'intervention d'urgence

Éducation

- Niveau de scolarité moyen
- Taux d'alphabétisation
- Taux de réussite au secondaire

Gouvernance

- Taux de participation aux élections municipales, provinciales, nationales
- Nombre d'heures de bénévolat
- Pourcentage de femmes élues à des conseils municipaux

Santé et service sociaux

- Espérance de vie en bonne santé
- Admissions à l'hôpital dues à une mauvaise qualité de l'air
- Nombre de bébés de faible poids
- Taux de suicide
- Proportion de la population physiquement active
- Proportion de la population ayant un faible indice de détresse psychologique
- Fréquentation des bibliothèques publiques
- Nombre ou pourcentage de familles monoparentales
- Nombre d'enfants placés sous la tutelle de l'État
- Nombre de sans-abri

Logement

- Disponibilité des divers types de logements
- Nombre de familles vivant dans un logement ayant besoin de réparations majeures ou dont la superficie est insuffisante pour le nombre de personnes y vivant

INDICATEURS RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX	ASPECTS ÉCONOMIQUES	ASPECTS SOCIAUX ET SANTÉ HUMAINE
Urgences • Proportion des municipalités ayant un plan d'urgence à jour • Proportion de citoyens préparés pour un sinistre **Bruit** • Niveau de bruit ambiant **Transport** • Moyen de transport pour aller au travail (% de chacun : conducteur/automobile, passager/automobile, transport en commun, bicyclette, marche, autre) • Nombre moyen de véhicules par habitant • Distance médiane ou moyenne entre les lieux de travail et de résidence • % des travailleurs travaillant à moins de 5 km de leur lieu de résidence • Utilisation du transport en commun **Risques et toxiques** • Quantité de pesticides vendus pour usage horticole/agricole par 1000 habitants • Proportion des cultures effectuées avec des semences OGM		**Démographie** • Bilan migratoire (départs/arrivées) • Taux de croissance de la population **Divers** • Transformation du territoire rural en territoire urbain (superficie) • Pourcentage des ménages qui ont un jardin potager • Diversité des produits agricoles cultivés sur le territoire • Longueur des sentiers pédestres et cyclables • Nombre d'emplois du secteur culturel incluant les artistes • Intégration patrimoniale et architecturale dans les municipalités

ENGAGEMENTS DES ORGANISMES FÉDÉRAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Affaires indiennes et du Nord (MAIN)
Permettre la participation active des collectivités des Premières Nations et des Inuits, ainsi que celle des habitants du Nord, des leaders d'opinion et des gouvernements territoriaux à l'établissement des initiatives du Ministère relativement aux changements climatiques.

Améliorer la nutrition et la santé des collectivités isolées du Nord.

Effectuer une planification communautaire globale :

- Élaborer un guide sur la planification communautaire globale ou la SDD axée sur la collectivité et le mettre à la portée de tous.
- Mettre en place, au MAIN, une méthode ou une stratégie globale de développement durable articulée autour des collectivités ou de la planification communautaire.
- Élaborer un guide sur les programmes et services du gouvernement fédéral susceptible d'aider les collectivités à élaborer des plans communautaires complets ou une SDD axée sur les collectivités.

Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC)
Réduire les risques associés à la lutte antiparasitaire.

Encourager un dialogue sur les questions agroenvironnementales avec le public.

Ressources humaines et Développement des compétences (RHDC)
Participer, avec les ministères concernés, à des activités collectives visant à promouvoir et à soutenir une approche fédérale mieux coordonnée en ce qui a trait à la promotion des collectivités durables (CD) et à l'étude des questions connexes.

Explorer les possibilités relatives à l'établissement de liens plus étroits entre les activités et les outils de RHDC visant, d'une part, le renforcement des capacités communautaires et, d'autre part, les différentes activités interministérielles relatives aux collectivités durables.

Dans le cadre des activités de RHDC qui visent le renforcement des capacités communautaires, promouvoir des liens plus étroits entre le processus de renforcement et une approche intégrée du DD à l'échelle des collectivités.

Environnement Canada (EC)
EC comprend les visions, les besoins et les intérêts des collectivités ainsi que les obstacles à l'adoption de pratiques plus durables.

- Mettre en place des mécanismes et des stratégies pour s'assurer que les intéressés, les partenaires et les autres groupes d'intérêts ont régulièrement la possibilité de présenter leurs idées, leurs préoccupations et leurs points de vue sur les questions de développement durable des collectivités.
- Accroître la participation des Autochtones à la gestion des oiseaux migrateurs et aux autres initiatives de conservation.

Les outils de renforcement des capacités sont accessibles aux collectivités :

- Augmenter l'accès communautaire aux données scientifiques d'EC qui sont « utilisables » et qui répondent aux besoins des collectivités.
- Offrir, à compter de 2001, un soutien à l'éducation et à la formation des jeunes Autochtones en matière d'environnement.
- Renforcer la capacité des jeunes de contribuer aux politiques et de soutenir l'action environnementale en appuyant des groupes de jeunes.
- Appuyer le MAIN dans la mise en œuvre de l'Initiative de renforcement des capacités environnementales en 2001 pour accroître la capacité des Premières Nations, des Innus et des Inuits de gérer l'environnement et de renforcer les partenariats.

Les programmes et les initiatives écosystémiques d'EC sont représentatifs de l'engagement accru envers les collectivités durables.

- Renforcer les initiatives écosystémiques afin d'offrir des mécanismes de prestation plus efficaces aux collectivités durables grâce à l'intégration des aspects sociaux, économiques et environnementaux aux objectifs et à la mise en œuvre des programmes.

Les programmes fédéraux sont mieux intégrés au niveau communautaire afin de maximiser leur impact sur l'atteinte des objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

- Élaborer et mettre en œuvre, avec des partenaires, un cadre fédéral des collectivités durables.
- Explorer, avec des partenaires, la faisabilité d'appliquer une approche de collectivités durables dans le cadre de projets pilotes et utiliser, s'il y a lieu, les conseils fédéraux comme catalyseurs.
- Mettre au point et en œuvre des projets du gouvernement en direct pour soutenir la prestation d'initiatives visant les collectivités durables et de programmes fédéraux connexes.

Justice Canada (JC)
Promouvoir les principes du développement durable à l'aide d'initiatives axées sur les collectivités durables au Cap-Breton et dans la vallée de l'Annapolis.

Mener, dans le domaine de la prévention du crime, des activités qui favorisent les principes du développement durable.

Contribuer aux recherches interministérielles sur l'interaction entre la cohésion sociale et le développement durable.

Parcs Canada (Parcs)
Faire des collectivités vivant dans les parcs nationaux des modèles de collectivités durables.

Pêches et Océans Canada (MPO)
Nouvelles formes de gouvernance partagée :

- Approches coopératives et intégrées pour la gestion et l'utilisation des ressources marines et d'eau douce
- Maintien de la collaboration avec les groupes travaillant à l'instauration de collectivités durables

Ressources naturelles Canada (RNCan)
Préparer et diffuser de l'information afin d'accroître les capacités des collectivités.

Accroître la capacité des Autochtones et des collectivités de gérer de façon durable les ressources naturelles.

Permettre aux collectivités de choisir elles-mêmes leurs options et leur avenir en matière d'énergie.

Santé Canada

S'engage à soutenir les initiatives qui contribuent à rendre les collectivités saines et durables :

- Soutenir les projets, les recherches et les initiatives visant à améliorer la capacité communautaire d'agir à l'égard de la santé et de la création d'environnements sains.
- Soutenir et améliorer le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) et le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP).

S'engage à réduire les inégalités en matière de santé en s'occupant des déterminants de la santé et du développement durable.

- Accroître la capacité des communautés des Premières Nations et des Inuits en matière de prestation de soins à domicile et en milieu communautaire.

S'engage à aborder les liens entre les besoins en matière de santé qui surviennent tout au long du cycle vital de l'espèce humaine et le développement durable.

- Créer et soutenir la capacité et les outils communautaires requis pour favoriser le sain développement des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Solliciteur général du Canada

Examiner dans quelle mesure le Ministère comprend la dimension sociale du développement durable, surtout à l'échelle des collectivités, et sa façon d'y contribuer.

En collaboration avec les provinces et les Premières Nations, élaborer une méthode de normalisation nationale et régionale afin d'aider la police des Premières Nations à offrir des services uniformes dans leurs collectivités.

Concevoir et réaliser une étude, d'une durée de cinq ans, pour évaluer le degré de satisfaction des collectivités des Premières Nations du Québec à l'égard de leurs services de police.

Aperçu de ce qui se fait dans les autres régions du Canada[1]

Terre-Neuve
Il ne semble pas y avoir d'initiative visant spécifiquement le développement durable des collectivités. Par contre, en matière de développement régional, la province travaille en collaboration avec les collectivités et le gouvernement fédéral.

Nouveau-Brunswick
Le travail du Partenariat rural canadien auprès des communautés acadiennes est fait en collaboration avec ces dernières. Petit à petit, il accroît sa collaboration avec le Conseil fédéral du Nouveau-Brunswick. Des initiatives plus ciblées sont en cours. Un exemple : le Projet éco-touristique de la Baie de Bouctouche, un projet de développement durable auquel participent la collectivité, le secteur privé et les gouvernements. (www.ecotourismnb.com)

Nouvelle-Écosse
Quelque 35 ministères fédéraux et provinciaux collaborent à l'initiative de développement durable des collectivités concentrée dans deux régions pilotes (bassin de la rivière Annapolis, sud-ouest de la péninsule, et les lacs du Bras d'Or, Île du Cap-Breton). Le travail a commencé en 1997 au niveau fédéral, puis le gouvernement provincial a été inclus. Les collectivités choisies font maintenant partie du processus, et les intervenants fédéraux et provinciaux présents collaborent entre eux et avec les collectivités. Ces intervenants présents dans les collectivités font office de lien entre les gouvernements et les collectivités. Il n'y a aucune entente formelle existant entre le provincial et le fédéral, car il s'agit d'une initiative destinée à changer le mode de gouvernance et les rapports entre les gouvernements et les collectivités. Des contacts sont présentement établis avec les collectivités choisies, sans idées préconçues quant aux besoins qui seront exprimés ou à la façon de s'y prendre pour y répondre.

L'initiative est appuyée par le forum des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux de la Nouvelle-Écosse. Les sous-ministres provinciaux sont les représentants de la province. Les membres du Comité de développement économique du Conseil fédéral de Nouvelle-Écosse représentent le gouvernement fédéral.
(http://nsaccess.ns.ca/sci/)

Île-du-Prince-Édouard
Notons qu'il y a un site Internet, GovInfo, qui fournit des renseignements sur les services offerts par les différents paliers de gouvernement. (www.gov.pe.ca/govinfo/)

Pour des raisons liées à la démographie et à la répartition géographique de la population de l'île, il y a toujours une bonne collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Aucune démarche globale de développement durable des collectivités n'est actuellement en cours. Par contre, dans le but de garder les collectivités en santé, les agents de développement communautaire du gouvernement provincial aident les collectivités qui veulent établir un plan de développement axé sur la santé, l'environnement, l'éducation et l'économie. Le fonds de développement communautaire soutient ces initiatives. Le Partenariat rural canadien (PRC) veut participer.

Ontario
En collaboration avec le PRC, région du nord de l'Ontario, dont l'une des priorités est la promotion du développement durable des collectivités, une dizaine de ministères fédéraux ont consulté la petite localité de Chapleau pour connaître ses besoins. On tente maintenant de déterminer comment respecter les priorités, avec les moyens dont disposent ces ministères et la collaboration d'autres ministères, celle du gouvernement provincial, etc.

[1] Information obtenue en 2001

En parallèle, lors de l'une des rencontres du Conseil fédéral de l'Ontario, Environnement Canada, par l'intermédiaire de son directeur général régional, évaluait la volonté des membres du Conseil de participer à des travaux liés au développement durable des collectivités.

Manitoba
Depuis la fin de 1999, Santé Canada, Environnement Canada, le PRC et le ministère des Affaires intergouvernementales du Manitoba prennent part à un projet de collaboration communautaire dans le cadre du Programme d'animation communautaire de SC et EC. Trois régions ont été mises à contribution dans le but d'initier une réflexion et d'explorer des modèles de coopération multi-communautés et multi-agences permettant d'élaborer un mécanisme de développement régional adapté à chaque communauté.

De plus, depuis 1990-1991, le *Community Choices Program* du *Rural Development* a aidé les Manitobains à analyser leurs communautés et à prendre des décisions quant à la meilleure façon de gérer les ressources pour le futur. Ce programme soutient les communautés dans la réalisation de leur planification intégrée, dans la prise de mesures stratégiques et dans l'atteinte de leurs objectifs.

Le programme appuie les tables rondes communautaires (TRC) composées de représentants des conseils et des organisations locales. Les TRC effectuent une planification intégrée des questions sociales, environnementales et économiques. Chaque TRC adopte une vision et une stratégie de développement tenant compte de la population et des priorités de la communauté.

Saskatchewan
Un comité provincial nommé *Action Community on Rural Economy* a adopté une approche communautaire. Du côté du fédéral, le PRC a récemment tenu des séances de consultation auprès des communautés pour élaborer son plan stratégique en tenant compte des besoins et des intérêts des citoyens de la province.

Colombie-Britannique
L'Initiative de l'écosystème du bassin Georgia (IEBG) comporte un volet « Communautés durables » axé sur la création de communautés saines et dynamiques qui comprennent et respectent l'intégrité de l'écosystème. Les partenaires, EC, MPO et deux ministères provinciaux appuieront les initiatives communautaires faisant partie des priorités de l'IEBG visant la protection de l'écosystème et encourageant la durabilité. En fournissant les connaissances et les outils nécessaires, les partenaires contribueront à l'amélioration du processus de prise de décisions dans le bassin en s'assurant que l'on tient compte de l'écosystème dans son ensemble.

Les partenaires, les communautés, des universités et des ministères ainsi que des programmes fédéraux et provinciaux, dont le PRC, participent à l'élaboration d'indicateurs régionaux en DD. Un autre exemple à suivre est celui du *Quite Useful Ecosystem Scenario Tool*, le QUEST, qui sera un outil interactif et informatif permettant au grand public et aux décideurs d'évaluer les répercussions sociales, économiques et environnementales de leurs décisions sur le mode de vie.

Alberta (renseignements non obtenus)
Yukon (renseignements non obtenus)
Territoire du Nord-Ouest (renseignements non obtenus)
Nunavut (renseignements non obtenus)

Exemples d'initiatives, en cours ou passées, visant les collectivités

Initiative Programme	Caractéristiques de l'approche fédérale	Participation des provinces, des municipalités	Caractéristiques des intervenants communautaires	Enjeux	Facteurs de succès	Évaluation
Initiative en développement durable des collectivités de la Nouvelle-Écosse	Coordination des interventions de tous les paliers de gouvernement, combinée à une approche inclusive de la collaboration ayant des assises dans la collectivité, en vue d'identifier les problèmes et les priorités et d'agir.	Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral sont véritablement partenaires. Il y a collaboration directe avec les deux collectivités choisies.	À déterminer, mais les contacts ne seront établis et le travail ne sera fait qu'avec les intervenants fédéraux et provinciaux sur place, dans les collectivités.	Soutenir des collectivités durables par une approche axée sur la collaboration qui intègre les politiques et programmes sociaux, culturels, économiques et environnementaux. Élaborer et mettre en application une nouvelle façon de travailler horizontalement. Créer des partenariats collectivités-gouvernement.	Les intervenants fédéraux ont pris le temps de s'entendre avant d'inclure leurs collègues provinciaux. Les intervenants fédéraux et provinciaux ont pris le temps de s'entendre avant d'inclure les collectivités. Le travail doit être fait avec les intervenants fédéraux et provinciaux déjà présents dans les collectivités.	Processus lent. Difficulté de savoir ce qui sera demandé aux gouvernements et ce que les gouvernements feront.
Équipe interministérielle Gaspésie	Partager une vision à long terme structurée pour un développement durable. Conclure un partenariat avec les communautés. Faire ressortir la « plus value » de l'offre fédérale par une action interministérielle cohérente et harmonisée.		Volonté de travailler avec les SADC, CRCD et autres organismes du milieu. Utilisation d'un comité consultatif formé de représentants des SADC et de leaders régionaux. Aide au milieu pour qu'il puisse gérer des corporations (corp. industrialo-portuaires de Gaspé, Fonds immobilier gaspésien, etc.).	Élimination des difficultés structurelles subies par les Gaspésiens depuis plusieurs années ; ce qui a été fait par les gouvernements n'a pas contribué à contrer l'appauvrissement dans cette région. Prise en compte de la volonté du provincial de se positionner seul. Contestation du fait que les décisions concernant la Gaspésie ne sont pas prises en Gaspésie.	Volonté politique présente. Période de renouvellement des SDD fédérales. Volonté de la communauté de participer et de se prendre en main. Travail amorcé dans la région.	Nécessité de livrer rapidement (politiquement et face aux besoins aigus) versus besoin de temps pour recréer la confiance du milieu et créer des liens interministériels. Le financement va-t-il être là plus tard ?

Exemples d'initiatives, en cours ou passées, visant les collectivités

Initiative Programme	Caractéristiques de l'approche fédérale	Participation des provinces, des municipalités	Caractéristiques des intervenants communautaires	Enjeux	Facteurs de succès	Évaluation
Zones d'intervention prioritaires (ZIP)	Offrir aux intervenants de chaque zone des évaluations intégrées et des fonds pour qu'ils déterminent les mesures à prendre et les mettent à exécution.	Province : partenaire au même titre que le gouvernement fédéral. Les municipalités s'intègrent à titre d'intervenants, mais ne sont pas encore pleinement participantes.	Des groupes écologiques se sont regroupés pour fonder Stratégies Saint-Laurent (SSL). SSL assure la création et la coordination des comités de zone, appelés comités ZIP, qui sont autonomes. SSL facilite la communication et les échanges entre eux et avec eux; les industries et les groupes socioéconomiques s'ajoutent graduellement.	Donner aux intervenants locaux des moyens d'agir sur la restauration écologique de zones prioritaires le long du Saint-Laurent en fonction des diagnostics gouvernementaux. Permettre aux intervenants de prendre des décisions éclairées.	Programme fondé, dès le début, sur le partenariat et l'autonomie des comités ZIP et sur le développement d'une approche stratégique de l'action dans le milieu. La formation des comités ZIP est volontaire. Les rôles des intervenants sont définis clairement et le cadre d'intervention est souple et adaptable. L'identification des priorités du plan d'action se fait en consultant la population ; la mise en œuvre se fait grâce à la concertation et à des partenariats avec des gens du milieu.	Il faut faire une place aux intervenants socioéconomiques et municipaux pour pouvoir s'attaquer à des problèmes complexes. Des zones ne correspondent ni à une réalité écosystémique ni à une réalité socioéconomique ; il devient nécessaire d'intégrer des zones afin de tenir compte des problématiques fluviales ou régionales.

Exemples d'initiatives, en cours ou passées, visant les collectivités

Initiative Programme	Caractéristiques de l'approche fédérale	Participation des provinces, des municipalités	Caractéristiques des intervenants communautaires	Enjeux	Facteurs de succès	Évaluation
La stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA) (initiative terminée)	Programmes parallèles et interministériels, certains en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les collectivités visées.	Manque d'information.	Collège préuniversitaire, organisme de développement régional, syndicats, groupes d'affaires locaux et d'autres organismes communautaires. Les organismes locaux sont en mesure d'inciter les clients à accepter le changement. Les partenaires communautaires apprécient la souplesse des programmes adaptés aux conditions, aux besoins et aux projets locaux.	Offrir des mesures de soutien du revenu et des services d'adaptation au moyen de stratégies actives d'adaptation de la main-d'œuvre, de mesures de réduction de la capacité et d'activités de développement économique. Restructurer une industrie sur le plan économique et durable du point de vue environnemental en facilitant le développement économique des collectivités touchées par le moratoire sur la pêche au poisson de fond.	L'âge et le niveau d'instruction (facteur de problème et de succès). La participation de la collectivité et les partenariats locaux jouent un rôle important (facteur de problème et de succès). Le changement concernait la famille et le ménage (facteur de problème et de succès).	Compressions budgétaires et d'autres problèmes au moment de la mise en œuvre ; demandes plus nombreuses que prévu ; difficultés de gestion des données, de communications internes et externes, les activités de la LSPA ont été réduites à mi-parcours, à l'exception des mesures de soutien du revenu. Faire vite. Certains programmes étaient trop restrictifs. Manque de collaboration des collectivités à la prise de décisions.

Exemples d'initiatives, en cours ou passées, visant les collectivités

Initiative Programme	Caractéristiques de l'approche fédérale	Participation des provinces, des municipalités	Caractéristiques des intervenants communautaires	Enjeux	Facteurs de succès	Évaluation
Parc marin Saguenay-Saint-Laurent	Respect des compétences des deux paliers de gouvernement (fédéral et provincial). Responsabilités relevant de plusieurs paliers de gouvernement. Cadre de gestion novateur, basé sur la collaboration des gouvernements et des organismes du milieu.	Gouvernement provincial partenaire du gouvernement fédéral. Un comité de coordination, composé de neuf membres a été créé pour soutenir la gestion. Comités-conseils assistent le Comité de coordination pour les questions ou dossiers demandant un soutien technique.	En plus des MRC et du Conseil de bande montagnais Essipit, des représentants de la communauté scientifique, des groupes voués à la conservation et à la protection des ressources ainsi qu'à l'éducation au milieu naturel siègent au comité de coordination ou aux différents comités-conseils.	Accroître la protection et la mise en valeur, au profit des générations actuelles et futures, d'une portion de l'estuaire du Saint-Laurent ainsi que du fjord. Favoriser une gestion intégrée basée sur les écosystèmes et les ressources nationales en vue de protéger les écosystèmes marins du parc et de ses paysages sous-marins. La gestion du parc marin doit viser l'amélioration des façons de faire en regard d'activités consommatrices et non consommatrices. Programme d'éducation visant à provoquer une prise de conscience quant à la responsabilité individuelle relative à la protection des écosystèmes.	Respect des compétences et des responsabilités des différents intervenants. Travail de concert avec les partenaires du milieu et les autres paliers de gouvernement. La sensibilisation des visiteurs et des usagers du parc marin a sa raison d'être. L'intégration des projets et des activités des organismes gouvernementaux et des collectivités locales est compatible avec les objectifs du parc marin. Les décisions prises collectivement sont en général plus faciles à implanter.	Processus lent. Obligation d'obtenir un consensus pour la prise de décisions, ce qui peut prendre du temps. Coordination de projets : beaucoup de temps nécessaire. La participation à des projets en collaboration exige une grande disponibilité des ressources humaines des partenaires.

Initiatives fédérales visant les collectivités du Québec

Nom et description du programme	Communauté visée	Objectif social	Objectif économique	Objectif environnemental	Ministère(s) participant(s)
Programme de développement des collectivités (PDC)	Les 54 collectivités rurales du Québec, désignées dans le cadre du PDC (liste sur le http://ciril.qc.ca/repertoire/)	Stimulation de la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir. La SADC a un mandat de concertation, de planification stratégique de sa collectivité, d'animation économique locale, de sensibilisation et d'aide aux initiatives locales.	Favoriser la création, le maintien et le développement d'emplois durables en offrant des services aux entreprises tels que l'aide technique, l'accès au financement et le soutien à l'entrepreneurship jeunesse.	Sensibilisation aux préoccupations environnementales.	DEC
Gestion des écosystèmes	Communautés en périphérie des parcs nationaux et des parcs marins du Saguenay et du Saint-Laurent.	Sensibilisation au maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux, à la conservation des écosystèmes, à la préservation de la biodiversité régionale, au développement durable.	Favoriser une utilisation durable des écosystèmes dont dépend le développement économique.	Développer un partenariat dans la compréhension des écosystèmes (recherche) et dans leur gestion (objectifs communs).	PC Ministères fédéraux Ministères provinciaux
Fonds pour la santé de la population (FSP) Le but de ce programme est d'accroître la capacité d'intervention de la communauté sur les déterminants de la santé et sur l'interaction qui s'exerce entre eux. De plus, le FSP appuie le concept du développement durable pour assurer la santé de la génération actuelle sans pour autant sacrifier la santé et le bien-être des générations futures (extrait du *Guide du requérant*, avril 1999, p.1).	Sont admissibles au financement : 1) des organismes canadiens bénévoles à but non lucratif, et 2) des établissements d'enseignement. Les communautés visées sont notamment des clientèles vulnérables sur le plan de la santé.	Plusieurs projets financés par le FSP (durée maximale de trois ans) visent le développement social des collectivités. À titre d'exemple, le développement de nouvelles pratiques en matière de sécurité alimentaire exige la participation des clientèles visées par les projets.	Le développement des projets s'oriente de plus en plus vers une collaboration intersectorielle, notamment avec le secteur économique. À titre d'exemple, certains projets sont liés au développement de l'économie sociale ou font appel à des partenaires économiques comme les chambres de commerce.	Certains des projets ponctuels touchent la santé environnementale. À titre d'exemple, une série de rencontres auprès des jeunes pour les sensibiliser à la protection de la couche d'ozone ou encore la production d'une brochure grand public illustrant les effets sur la santé de la pollution automobile.	Le développement de nouveaux partenariats intersectoriels est l'un des trois objectifs du FSP. À titre d'exemple, voici une liste non exhaustive des principaux partenaires à ce jour : JC RHDC PC EC et plusieurs homologues provinciaux tels que le MSSS, le MÉQ, le MAPAQ, etc.

Initiatives fédérales visant les collectivités du Québec

Nom et description du programme	Communauté visée	Objectif social	Objectif économique	Objectif environnemental	Ministère(s) participant(s)
Programme d'animation communautaire financé conjointement par SC et EC et décentralisé en région depuis 1994. Ces deux objectifs nationaux sont : 1) contribuer au développement de collectivités viables au Canada en mettant en valeur le potentiel des collectivités pour leur permettre de faire face aux questions relatives à la santé et à l'environnement 2) offrir un meilleur service aux collectivités en matière de santé et d'environnement grâce à la coordination des efforts des ministères fédéraux, des administrations provinciales et municipales, des associations et des ONG.	Comporte différents volets : **Sollicitation** de projets d'animation, de formation ou d'information pour démontrer les liens entre la santé humaine et l'environnement. **Mobilisation** de différents partenaires pour la santé environnementale. **Formation** d'agents multiplicateurs en santé environnementale. **Diffusion** de mesures concrètes prises par les communautés.	Participation des communautés ciblées dans une perspective de développement ou de *capacity building*.	À développer avec la collaboration d'autres partenaires dans une perspective de développement durable.	Impact de l'environnement physique (eau, air, sol, bâti ou naturel) sur la santé des populations qui y vivent.	Financement conjoint SC et EC 100 K$ chacun/année renouvelé tous les trois ans. Collaboration d'autres partenaires de tous les milieux et paliers décisionnels démontrée dans l'inventaire des activités soutenues jusqu'à ce jour. *liste disponible sur demande
Programme forestier des Premières Nations (PFPN)	Communautés autochtones (20)		Renforcer la capacité des Premières Nations à exploiter des entreprises axées sur les ressources forestières. Augmenter la coopération entre les Premières Nations et développer des partenariats avec l'industrie forestière.	Renforcer la capacité des Premières Nations à gérer les forêts des réserves dans le respect des principes du développement durable.	RNCan MAIN

Initiatives fédérales visant les collectivités du Québec

Nom et description du programme	Communauté visée	Objectif social	Objectif économique	Objectif environnemental	Ministère(s) participant(s)
Programme des collectivités durables (PCD)	Collectivités autochtones, rurales et nordiques du Canada	Faciliter l'accès de la population canadienne à de l'information, des outils et des services géographiques sur Internet.	Financer en partie l'achat ou la mise à niveau du matériel informatique et des logiciels dont ont besoin les collectivités pour le travail géospatial, Internet et la prise de décisions. Faciliter la création de partenariats.		RNCan IC EC AAC MPO MAIN RHDC SC Statistique Canada Min. provinciaux Gouv. territoriaux
Programme Énergies renouvelables pour les communautés éloignées du Canada (PERCE)	Communautés éloignées		Aider au développement et à la réalisation de projets rentables et viables d'exploitation des énergies renouvelables. Favoriser la pénétration de l'industrie des énergies renouvelables des marchés importants du Canada. Réduire les coûts de production de l'énergie pour les communautés éloignées.	Faciliter la recherche et la mise en place de systèmes autonomes et semi-autonomes utilisant des sources d'énergies renouvelables et non polluantes.	RNCan (Secteur de l'énergie) Autres min. fédéraux
Politique maritime nationale **Politique nationale des aéroports** **Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires**	Régions	Accès aux régions éloignées Participation des communautés au développement de leurs outils économiques. Gestion des installations de transport par les communautés.	Développer les infrastructures de transport. Développer les régions. Augmenter l'autonomie financière des régions.	Meilleure utilisation des terrains et installations. Augmentation de la durée de vie des installations.	TC

Initiatives fédérales visant les collectivités du Québec

Nom et description du programme	Communauté visée	Objectif social	Objectif économique	Objectif environnemental	Ministère(s) participant(s)
Mise en valeur du potentiel des collectivités **Projet de Newport**	La communauté de Newport	Susciter une prise de conscience quant à l'urgence de prendre sa destinée en main à la suite du moratoire sur la pêche du poisson de fond de l'Atlantique. Amener les gens à se prévaloir des Mesures de réadaptation des pêches (MRAIP). Favoriser l'élaboration de projets qui pourraient être financés dans le cadre de la programmation des divers intervenants socioéconomiques (SADC, DEC, CLD, etc.). Parmi les projets mis en œuvre, il y a le projet de l'agriculture, le projet du musée et de l'artisanat, le projet du textile, etc.			
Un amalgame de deux programmes : **Le Fonds du Canada pour la création d'emplois (composante information) et Programme d'accès communautaire** (PAC) Le projet ambassadeur - CRHC Jonquière	La région du Saguenay-Lac-St-Jean	**Volet employeurs :** Dans le cadre d'Employeurs en ligne, le projet vise à mieux faire connaître les employeurs et à mettre à leur disposition une information diversifiée pour les aider à prendre des décisions en matière de ressources humaines, de marché à exploiter et de produits à développer. Réaliser les cartes répertoriant les secteurs industriels et leur concentration sur le territoire pour l'Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean (produit multimédia sur Internet), en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi. Développer un produit Web intitulé Portrait du territoire à l'intention des employeurs et des investisseurs. **Volet citoyens :** Développer le concept de service assisté pour les citoyens. Susciter l'intérêt des gens pour Internet et donner des séances d'information reliées aux besoins des citoyens au sein du CRHC et des centres d'accès communautaires de la région du Saguenay-Lac-St-Jean.			

Initiatives fédérales visant les collectivités du Québec

Nom et description du programme	Communauté visée	Objectif social	Objectif économique	Objectif environnemental	Ministère(s) participant(s)
Obligation de RHDC eu égard à l'article 41 de la Loi sur les langues officielles **Activités en raison du protocole d'entente entre DRHC et *The Quebec Community Groups Network*** **Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones** **Accord de contribution entre RHDC et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador**	L'ensemble de la communauté anglophone du Québec L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL)	Aider les communautés de langue officielle en situation minoritaire à accroître leur potentiel, à intensifier leur développement économique et à mettre en valeur leur population active. **Sous-objectifs :** Une plus grande sensibilisation aux rôles et activités de RHDC. Améliorer la prestation des services et la diffusion de l'information en anglais. Élaborer un plan stratégique de développement humain des communautés de langue minoritaire anglaise. Soutenir le développement des ressources humaines des Premières Nations : Aide et conseil - Information sur le marché du travail, ressources professionnelles ainsi que recherche et développement. Formation et perfectionnement - formation professionnelle, formation générale et formation en milieu de travail. Employabilité - initiatives de création d'emplois et aide aux travailleurs autonomes.			
Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones **Accord de contribution entre RHDC et l'Administration régionale Kativik**	Administration régionale Kativik (ARK)	Améliorer l'aptitude au travail des personnes. Faciliter l'intégration future des jeunes au marché du travail. Appuyer la création d'emplois locaux. Aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des mesures susceptibles de régler les problèmes du marché du travail local. Inciter les employeurs à assumer la responsabilité des besoins changeants du marché du travail en matière de main-d'œuvre qualifiée.			

Initiatives fédérales visant les collectivités du Québec

Nom et description du programme	Communauté visée	Objectif social	Objectif économique	Objectif environnemental	Ministère(s) participant(s)
Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (PASL) Le Plan d'action Saint-Laurent est un effort soutenu de concertation et de gestion horizontale des ministères fédéraux au Québec pour assurer la restauration et la conservation du Saint-Laurent. Un volet du PASL porte sur la participation des communautés et comprend le programme Zones d'intervention prioritaire (ZIP). Le programme vise en priorité à promouvoir une meilleure connaissance de l'environnement fluvial en vue de favoriser la réalisation d'initiatives locales en matière de protection, de restauration, de conservation et de mise en valeur des usages et des ressources du Saint-Laurent, dans une perspective de développement durable. Il est fondé sur la concertation entre les communautés riveraines et les ONG du milieu (constitués en comités ZIP) et les partenaires gouvernementaux de SLV 2000.		Prise en charge du fleuve par les citoyens et les communautés riveraines. Participation des citoyens. Gestion concertée et participative de tous les intervenants. Nouvelle gouvernance. Protection de la santé humaine. Assurer le maintien de la qualité de vie. Recouvrement des usages du Saint-Laurent. Sentiment d'appartenance et de fierté. Transfert des connaissances. Mettre la science au service de l'action. Sensibiliser et éduquer le public.	Assurer le développement durable du Saint-Laurent. Mise en valeur du potentiel de développement du Saint-Laurent. Contribution au maintien des secteurs économiques découlant de l'exploitation des ressources du Saint-Laurent. Développement technologique. Industrie environnementale. Création d'emplois. Programmes de financement à effet de levier. Navigation durable.	Réduction des rejets industriels. Réduction des rejets agricoles. Réduction des rejets municipaux. Protection des habitats et des milieux humides. Assurer la pérennité des ressources associées au Saint-Laurent. Protection des espèces menacées. Protection des écosystèmes sensibles et de la biodiversité. Restauration des habitats. Protection des berges. Prise en compte des enjeux environnementaux dans la dynamique de développement. Pratique de navigation respectueuse de l'écosystème. Assainissement agricole.	EC AAC DEC PC MPO SC TC TPSGC MAPAQ (QC) MENVQ (QC) MSS (QC) TQ (QC)

Initiatives fédérales visant les collectivités du Québec

Nom et description du programme	Communauté visée	Objectif social	Objectif économique	Objectif environnemental	Ministère(s) participant(s)
Le programme ZIP comporte trois grandes étapes: 1) élaboration d'un bilan environnemental du secteur; 2) consultation publique sur le bilan et identification des priorités d'action; 3) élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE). Onze des quatorze comités ZIP en sont à l'étape de la mise en œuvre de leur PARE. Il y a 14 ZIP, ce sont des organismes sans but lucratif.					
Biosphère - Réseau ObservAction et Sites Éco-Action La **Biosphère** d'Environnement Canada se consacre à une meilleure connaissance de l'environnement, de l'eau et des écosystèmes, particulièrement ceux du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs. Sa mission est d'inciter les gens à protéger l'eau et à en faire un usage judicieux.	Futur site Éco-Action de la région de Québec Responsable: Comité de valorisation de la rivière Beauport. Communautés visées: la population de la région de Québec (de Ste-Anne à Pont-Rouge, rive nord) et les populations environnantes des écoles participant au réseau l'adopte un cours d'eau. Site Éco-Action de Trois-Rivières Responsable: la Corporation pour le développement de l'Île St-Quentin Communauté visée: la population de la grande région de Trois-Rivières, de Shawinigan à Batiscan à Berthier	Inciter la population locale à intervenir pour protéger son cours d'eau et à déterminer les mesures environnementales globales à prendre. Favoriser le renforcement des capacités dans la prise en charge de l'environnement. Fournir l'information et l'expertise adéquates en permettant au public d'avoir accès à un lieu où on trouve des ressources. Développer des projets de sensibilisation et d'éducation de la population. Coordonner un projet grand public sur la biodiversité du milieu insulaire (Trois-Rivières).	Éviter des interventions coûteuses en matière de dépollution ou de modification de l'environnement. Favoriser la mise en place d'un centre régional de ressources. Favoriser l'établissement de partenariats. Appliquer des techniques écologiques de protection de l'environnement.	Amener la population à préserver son cours d'eau et l'environnement de la région dans une perspective durable.	EC IC SC MENVQ (QC) PC MCQ (QC)

Initiatives fédérales visant les collectivités du Québec

Nom et description du programme	Communauté visée	Objectif social	Objectif économique	Objectif environnemental	Ministère(s) participant(s)
Le **Réseau ObserAction** est composé d'individus, d'institutions d'enseignement, d'organisations non gouvernementales, de municipalités et d'entreprises qui œuvrent pour la conservation de l'eau et des écosystèmes. Au-delà de 90 partenaires œuvrent dans divers domaines reliés au fleuve et aux Grands Lacs. Quatre réseaux spécialisés sont reliés à la Biosphère : le réseau d'observation des poissons d'eau douce ; le réseau d'échange sur la qualité de l'eau (regroupant 85 municipalités riveraines) ; le réseau J'adopte un cours d'eau ; le réseau d'observation des mammifères marins. Les **sites Éco-Action** sont des organismes qui jouent un rôle régional en matière de transmission de l'information et de leadership en ce qui a trait à l'animation dans leur milieu, ainsi que sur le plan de l'intégration et de la diffusion de l'information.					

Initiatives fédérales visant les collectivités du Québec

Nom et description du programme	Communauté visée	Objectif social	Objectif économique	Objectif environnemental	Ministère(s) participant(s)
Partenariat rural canadien L'Équipe rurale du Québec (ERQ)	Régions pilotes : Abitibi/Témiscamingue Montérégie Estrie Bas-Saint-Laurent Rôle des tables régionales de concertation : Développer un plan d'action adapté à la réalité de la région rurale visée. Consulter tous les intervenants ruraux de la région lors de la préparation de ce plan et les faire participer. Mobiliser tous les intervenants fédéraux d'un territoire donné. Définir le mode de fonctionnement de la table régionale. S'approprier l'outil d'évaluation, soit l'approche axée sur les collectivités rurales.	But global du PRC : Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens dans les régions rurales et isolées et aborder le développement rural selon un processus efficace de coordination interministérielle. Buts spécifiques de l'ERQ : Favoriser la collaboration interministérielle ; Optimiser l'offre fédérale en harmonisant les programmes et services destinés aux communautés rurales ; Améliorer l'accès des communautés rurales aux programmes et services des ministères, agences et sociétés fédéraux.			DEC AAC MAIN BIC CFC RHDC EC IC JC PC PC MPO Postes Canada SC SCF-RNCan SCA Statistique Can TC TPSGC Services Canada Autres organismes fédéraux SADC CLD

Initiatives du gouvernement du Québec en développement durable des collectivités

Collectivités urbaines	Collectivités rurales	Collectivités culturelles
• Centre local de développement (CLD) • Conférence administrative régionale (CAR) • Conseils régionaux de concertation et de développement (CRD) • Conseils régionaux de l'environnement (CRE) • Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) • Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) • Comité ministériel de la région de Montréal • Nombreux programmes d'appui financier en sciences, technologies, nouvelle économie • Nombreux programmes de développement économique • Programme pour le développement d'entreprises d'économie sociale • Soutien aux organismes travaillant à la protection du consommateur, à l'habitation, à la revitalisation des vieux quartiers et en loisir.	• Centre local de développement (CLD) • Conférence administrative régionale (CAR) • Conseils régionaux de concertation et de développement (CRD) • Conseils régionaux de l'environnement (CRE) • Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) • Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) • Table Québec-régions (TQR) • Stratégie de développement économique des régions ressources • Programme ConcertAction • Nombreux programmes d'appui financier en agriculture, foresterie, développement minier, pêche, aquaculture, alimentation, sciences, technologies, nouvelle économie • Nombreux programmes de développement économique • Programmes et fonds spécifiques pour la région Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine • Programme pour le développement d'entreprises d'économie sociale • Soutien aux organismes travaillant à la protection du consommateur, à l'habitation, à la revitalisation des vieux quartiers et en loisir	• Conseils de la culture • Secrétariat aux affaires autochtones • Carrefours jeunesse-emploi • Subventions aux centres de la petite enfance • Conseil des arts et des lettres du Québec

Ébauche de grille d'analyse de projets/programmes visant le développement durable

	Urbain	Rural	Culturel	Autochtones	Enfants
Programmes fédéraux					
Programmes provinciaux					
Priorités fédérales • **Meilleure qualité de vie** • **Communautés fortes et sûres** • **Environnement sain** • **Économie novatrice**					
Plan d'action					